

**B.**

# LE DIAGNOSTIC

# I. LA RESSOURCE EN EAU, UN ENJEU MAJEUR DU SITE

## I.1 DES USAGES NOMBREUX

La Seugne et ses affluents sont le support de nombreux usages

### I.1.1 Les prélèvements

Ils concernent à la fois les eaux souterraines et les eaux superficielles.

- Les prélèvements agricoles (pompages, forages) réalisés dans la vallée (rivière ou nappe d'accompagnement) répondent aux besoins de l'irrigation de cultures se situant dans le bassin versant, mais hors site Natura 2000. Les surfaces déclarées irriguées à la PAC (Politique Agricole Commune) dans le bassin de la Seugne ont diminué de 15 à 20% entre 2004 et 2008.
- Les prélèvements pour l'eau potable : 9 forages sont présents dans les communes du site Natura 2000, essentiellement dans des nappes captives ou semi-captives.
- Aucun prélèvement industriel n'est recensé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le site.

### I.1.2. Les rejets

L'assainissement des principales agglomérations est réalisé par des stations d'épuration, pour la plupart récentes et au fonctionnement satisfaisant dans l'aire d'étude.

En milieu rural, l'assainissement individuel est privilégié. Les installations sont contrôlées par le SPANC. Parmi les ouvrages inspectés, près de la moitié présente un risque de pollution et de dégradation de l'environnement : rejets directs, installations avec puits perdu, rejets d'eaux pluviales dans le système d'assainissement.

Les autres rejets concernent les distilleries (rejets d'eaux chaudes) et les établissements d'élevages (difficulté de la mise aux normes des bâtiments par manque de moyens).

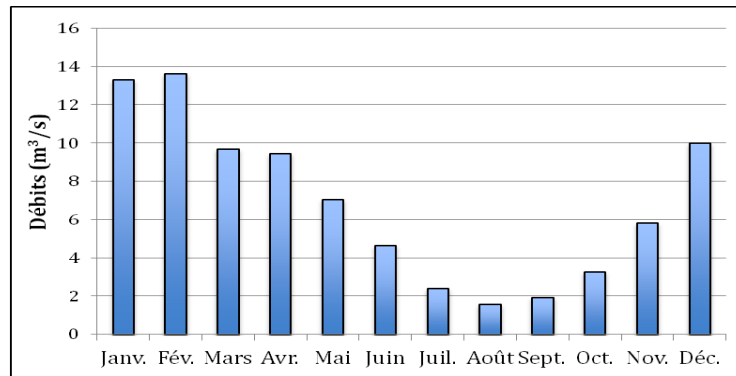
### I.1.3. Les loisirs

La Seugne est le support de plusieurs activités de loisirs :

- La pêche, activité confrontée à la dégradation de la qualité des eaux, aux étiages prononcés, et à la réduction de la diversité des habitats,
- Le canoë-kayak et les barques,
- Les nombreux moulins qui jalonnent les rivières, et transformés en résidences principales ou secondaires.

## I.2. UN MANQUE D'EAU CHRONIQUE

Les débits mensuels de la Seugne présentent de fortes variations, avec l'existence d'étiages marqués en particulier de juillet à septembre, et de fréquentes inondations l'hiver, de décembre à février.



**Figure 1 : Débits moyens mensuels de la Seugne à Saint-Seurin-de-Palenne.**

(Source BD HYDRO / moyennes calculées sur la période 1968-2009)

Le bassin de la Seugne présente généralement un étiage sévère avec des ruptures d'écoulement voire des assècs sur la Seugne en amont de Jonzac, et sur la plupart de ses affluents. Le réseau d'observation de crise des assècs (ROCA) juge que l'état de ces écoulements est dans une situation préoccupante pendant toute la saison estivale (source ONEMA). Malgré les épisodes pluvieux de septembre et d'octobre, la Seugne amont reste souvent en assèc jusqu'en novembre. Notons que la Seugne moyenne (entre Jonzac et Pons), bien alimentée par les nappes, est moins concernée par le phénomène.

Ces périodes d'assèc exercent un impact négatif sur la qualité du milieu aquatique et des habitats piscicoles :

- la baisse du débit réduit dangereusement la dilution des rejets dans la rivière, concentrant ainsi les polluants ;
- le manque d'eau induit une élévation de la température de l'eau et une baisse des teneurs en oxygène dissous ;
- les assècs entraînent une diminution voire la disparition totale des espaces disponibles pour la faune aquatique et une fragilisation des peuplements piscicoles.

La forte baisse des débits en été est une des principales caractéristiques de l'hydrologie des cours d'eau de la région Poitou-Charentes et les rivières du bassin de la Seugne ont toujours connus des étiages marqués dus à la nature du sous-sol (substrat karstique provoquant des pertes naturelles).

Ceux-ci sont néanmoins aggravés aujourd'hui par :



Assèc sur la Seugne, source : Atelier BKM

- les prélèvements agricoles, et pour l'alimentation en eau potable,
- les conséquences des aménagements hydrauliques survenus dans les années 70 (curage et recalibrage du lit), à l'origine de l'évacuation rapide des eaux et de la disparition de nombreuses zones humides
- des « fuites d'eau » au niveau d'ouvrages de moulins.

## **I.3. UNE QUALITE DES EAUX INFLUENCEE PAR LES POLLUTIONS DIFFUSES**

### **I.3.1. La Directive Nitrates**

Une partie du bassin versant de la Seugne est classée en zone vulnérable au titre de la Directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite « Nitrates ». Cela concerne principalement la rive droite du bassin de la Seugne en aval de Champagnac, le bassin du Tâtre, et celui du Trèfle en aval de la confluence avec le Tâtre. Les zones amont du bassin ne sont pas concernées.

Les zones vulnérables au titre de la Directive Nitrates sont les zones alimentant des eaux superficielles ou souterraines contenant ou risquant de contenir une concentration de nitrates supérieure à 50 mg/l (norme de potabilité).

### **I.3.2. Des eaux souterraines vulnérables**

D'une manière générale, la qualité des eaux souterraines est altérée par la présence de nitrates d'origine agricole principalement, de fer provenant des terrains et de l'équipement des ouvrages, et des coliformes provenant des eaux usées domestiques.

Les nappes captives du Cénomaniens sableux ont une concentration en nitrates comprise entre 0 et 25 mg/l sur l'ensemble du site. Ce sont des eaux turbides et ferriques.

Les nappes libres ont des teneurs en nitrates variables en fonction de leur localisation. Leurs concentrations sont comprises entre 0 et 25 mg/l dans la région de Jonzac, entre 25 et 40 mg/l dans la commune de Jonzac et comprises entre 40 et 50 mg/l sur celle de Pons et dans la région de Barbezieux-St-Hilaire. Ces eaux dépassent ponctuellement la norme française de potabilité fixée à 50 mg/l, alors que la norme européenne est fixée à 25 mg/l.

### **I.3.3. Des eaux superficielles marquées par l'activité anthropique**

Les suivis de qualité des eaux superficielles montrent une qualité altérée pour plusieurs paramètres : nitrates (qualité médiocre sur toutes les analyses), matières azotées, matières organiques et oxydables, matières phosphorées, particules en suspension, produits phytosanitaires.

D'après le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015, l'objectif de bon état en respect de la Directive Cadre sur l'Eau, initialement prévu pour 2015, est reporté à 2021 pour la Seugne.

Les altérations sont principalement d'origine :

- agricole : pollution diffuse issue de l'épandage de fertilisants et produits phytosanitaires,
- domestique : si les stations d'épurations sont la plupart récentes et ont un fonctionnement satisfaisant, près de la moitié des installations d'assainissement autonome présente un risque de pollution et de dégradation de l'environnement,
- hydrologique : le manque d'eau rend les rivières plus sensibles aux pollutions (réduction des capacités d'auto-épuration),
- morphologique : réduction des zones humides et autres milieux annexes à la rivière, multiplicité des ouvrages.

## **I.4. LES CONSEQUENCES SUR LE MILIEU NATUREL ET LES ACTIVITES**

Le manque d'eau et l'altération de sa qualité entraînent une dégradation de l'état de conservation des habitats naturels (herbiers aquatiques notamment) et une diminution de la capacité d'accueil des espèces exigeantes, telles que de nombreuses espèces d'intérêt communautaire aquatiques ou semi-aquatiques

Cette situation tend aussi à compromettre l'accomplissement d'activités liées à l'eau (niveaux d'eau insuffisants, qualité altérée) : pêche, loisirs nautiques.

## II. BILAN DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

### II.1 L'OCCUPATION DU SOL

Le site Natura 2000 de la « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » est assez peu urbanisé et ne comprend pas de grandes agglomérations. Les communes les plus importantes en étendue des zones agglomérées et population sont Jonzac (sous-préfecture de Charente-Maritime), et Pons (chef-lieu de canton).

Au sein des vallées de l'aire d'étude, on compte 13 modes d'occupation du sol différents, selon la nomenclature européenne standardisée Corine Land Cover. Leur superficie et proportion relatives sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Code Corine Land Cover	Intitulé	Superficie	% de recouvrement
1.1	Zones urbanisées	226,67 ha	2,5 %
1.4.1	Espaces verts	47,91 ha	0,5%
2.1	Terres arables	4 331, 87 ha	49,7 %
2.2.1	Vignobles	63,88 ha	0,7 %
2.2.2	Vergers et petits fruits	20,39 ha	0,2 %
2.3	Prairies	1 109,81 ha	12,7 %
3.1.1	Forêts de feuillus	1 639,79 ha	18,8 %
3.1.2	Forêts de résineux	39,81 ha	0,45 %
3.1.3	Forêts mélangées	19,79 ha	0,2 %
3.2.2	Landes et broussailles	102,46 ha	1,15 %
4.1	Zones humides intérieures	845,84 ha	9,7 %
5.1.1	Lit des rivières	166,56 ha	1,9 %
5.1.2	Plans d'eau	124,41 ha	1,4 %
<b>TOTAL</b>		<b>8 739,19 ha</b>	<b>100 %</b>

Tableau 3 : Mode d'occupation du sol de l'aire d'étude

L'occupation du sol est à forte dominante agricole, avec plus de 60 % de recouvrement de l'aire d'étude, dont près de 50% en terres cultivées. En revanche, la proportion de prairies est nettement plus faible : 12,7%. Ce dernier chiffre cache mal les disparités locales, puisqu'il existe une majorité d'espaces où les prairies sont absentes ou peu étendues, et d'autres où elles sont encore bien présentes (voir les cartes occupation du sol) : vallée de la Seugne entre Champagnac et Jonzac, vallée du Pharaon.

Le restant de l'occupation du sol est surtout représenté par des boisements feuillus (18,8 %), ceux-ci comprenant les boisements alluviaux naturels et les plantations de

peupliers. On trouve aussi quelques forêts de résineux, surtout en tête de bassin versant.

Enfin, les zones humides intérieures (mégaphorbiaies, roselières, cariçaies...), représentent une part non négligeable de l'occupation du sol (9,7 %). Les secteurs où les espaces naturels sont les plus étendus sont là où la vallée est la plus large et la plus humide : Seugne entre Jonzac et Pons, Maine et Trèfle près de leur confluence avec la Seugne.

## CARTE OCCUPATION DU SOL (CF. ATLAS CARTOGRAPHIQUE)

## II.2. LA DEMOGRAPHIE

L'ensemble des communes regroupe une population totale de 41 700 habitants, en progression entre les deux derniers recensements 1999 et 2007.

La densité moyenne est de 40 hab/km<sup>2</sup>, mais ce paramètre varie fortement selon les cantons, avec un minimum de 27 hab/km<sup>2</sup> pour le canton de Baigne-Sainte-Radegonde et un maximum de 59 hab/km<sup>2</sup> pour le canton de Jonzac. La ville de Jonzac est la plus densément peuplée avec 271 hab/km<sup>2</sup> tandis que la commune d'Allas-Bocage a une densité de 17 hab/km<sup>2</sup> :

Barbezieux-Saint-Hilaire (département de la Charente) est la commune la plus peuplée avec ses 4 819 habitants, en augmentation depuis 1990. Les autres chefs-lieux de canton dépassent également les 1000 habitants : Pons (4442 hab), Jonzac (3511 hab), Mirambeau (1470 hab), Monlieu-la-Garde (1324 hab), Baigne-Sainte-Radegonde (1282 hab) et Saint-Genis-de-Saintonge (1214 hab).

Les autres collectivités restent en dessous de la barre des 1 000 habitants, le minimum étant de 48 pour Lussac. Les 2/3 comptent moins de 500 habitants et près de 30 % ont moins de 200 habitants. Le secteur se compose donc essentiellement de communes rurales, dont la démographie a évolué de manière variable au cours du temps.

## II.3. UNE ECONOMIE STRUCTUREE PAR L'AGRICULTURE

### II.3.1. Un poids important dans l'économie locale

En termes d'emplois et d'activités économiques, le territoire comprend trois pôles structurants : Barbezieux, Jonzac et Pons. Le secteur secondaire est ailleurs peu présent et se concentre sur ces trois communes, qui constituent également les principaux pôles d'emplois tertiaires, regroupant les activités commerciales, de services, et administratives.

Les activités touristiques sont en légère expansion, et s'avèrent profitables à d'autres secteurs d'activités (commerce, artisanat, agrotourisme,...) mais c'est toutefois l'activité agricole qui domine : les emplois, disséminés sur l'ensemble du territoire, sont en majorité liés à l'agriculture.

Sur le bassin de la Seugne, le secteur agricole représente une part importante de l'économie locale ; il emploie plus de 18 % de la population active, contre un peu moins de 9 % dans les départements de la Charente et de la Charente-Maritime. L'activité agricole génère également de nombreux emplois indirects dans la région. Ainsi, la viticulture a donné naissance à de nombreux chais et distilleries, et la polyculture-élevage à plusieurs industries agro-alimentaires

### **II.3.2. Une évolution vers des productions spécialisées**

L'activité agricole de la Charente-Maritime et de la Charente repose sur 3 secteurs de production agricoles : les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux), la viticulture et l'élevage bovin (lait et viande).

Les communes du site Natura 2000 ont connu une évolution similaire à celle de la Charente-Maritime. Les différences résident dans la part moins importante des oléo-protéagineux et des céréales. En revanche les surfaces destinées à la viticulture sont nettement plus présentes dans le paysage local, puisqu'on se trouve en majorité dans la Saintonge viticole. Les communes viticoles se situent essentiellement en rive droite de la Seugne.

### **II.3.3. Un développement des cultures aux dépens de l'élevage et des prairies**

Le développement des cultures céréalières et des oléo-protéagineux a débuté dans les années 1970. Les exploitations sont marquées par leur taille importante ; elles se sont



*Parcelles cultivées, source : Atelier BKM*

agrandies au cours du temps grâce aux libérations des terres consécutives aux arrêts d'activité. Les cultures se font à sec ou par irrigation, à partir de pompes dans la nappe superficielle ou profonde et dans les cours d'eau. Les tendances montrent qu'après un fort développement depuis les années 80, l'irrigation diminue depuis le milieu des années 2000. Les surfaces déclarées irriguées à la PAC (Politique Agricole Commune) dans le bassin de la Seugne ont diminué entre 2004 et de



2008 de 15 à 20 %. Ces évolutions ne signifient cependant pas le déclin de l'irrigation puisque la création de neuf réserves de substitution est en projet sur le bassin de la Seugne.

Les prairies diminuent depuis plusieurs dizaines d'années au profit des cultures annuelles. Sur le bassin de la Seugne, la superficie fourragère principale ne représente que 10% de la SAU en 2010 contre 20 % en 1979. Ce constat est à mettre en parallèle avec le recul de l'activité d'élevage qui reste avant tout la principale production susceptible de valoriser cette utilisation du sol. Les différentes aides accordées par la PAC depuis les années 1990 semblent ralentir la diminution des prairies.

### II.3.4. Une diminution constante de l'élevage

Sur le bassin de la Seugne, le cheptel bovin a diminué de 58 % entre 1979 et 2000. L'élevage est surtout présent en amont de la vallée dans les communes du canton de Montlieu-la-Garde.

L'élevage bovin allaitant destiné à la production de viande bovine s'est développé en remplacement de l'élevage laitier, suite à l'instauration des quotas laitiers, et parallèlement à la croissance de la production de céréales. Néanmoins, depuis 2000, une exploitation sur quatre aurait cessé l'activité d'élevage bovin allaitant.

L'élevage laitier est en forte régression ; le nombre de vaches laitières a diminué de 36 % entre 1988 et 2000. Entre 2000 et 2008, le recul est plus lent (-0.7 %/an). La production est parfois associée à la production de viande bovine ou à la viticulture et le plus souvent à la culture de céréales.



*Elevage, source : CG 17*

De manière générale, la situation des élevages bovins connaît depuis plusieurs années de fortes pressions avec l'augmentation des coûts de production, la crise sanitaire (Fièvre catarrhale ovine), la concurrence, ce qui remet en cause la pérennité de certaines exploitations agricoles. Ceci est particulièrement vrai pour les unités laitières, dont l'activité génère déjà de fortes contraintes d'exploitation.

Les élevages ovin, porcine et caprine sont peu représentés sur ce territoire, qui n'est pas une terre traditionnelle pour ce type d'élevage, et sont souvent associés à une autre production, principalement les céréales. En ce qui concerne le cheptel avicole, les effectifs ont baissé de moitié depuis 1979. Il restait en 2000 sur le bassin versant de la Seugne environ 700 exploitations qui produisaient des volailles et des poules pondeuses.

### **II.3.5. Une forte présence viticole**

Avec 15 000 ha de vignes, le bassin de la Seugne représente 35 % de la surface viticole de la Charente-Maritime et ces vignes sont à 95 % destinées à la production de Cognac. A l'image de l'évolution départementale, les surfaces en vignes sont en repli. Il faut dire que la viticulture est très sensible aux crises internationales car elle dépend du maintien de ses exportations. En 2010, les exportations de Cognac, produit phare de la région, ont renoué avec la croissance.

### **II.3.6. L'agritourisme et la diversification**

Les activités des exploitations agricoles tendent à se diversifier. Cette diversification apparaît aujourd'hui légitime et nécessaire pour améliorer en particulier les revenus des agriculteurs. Elle se traduit avant tout par la vente directe de produits agricoles, qui concerne en majorité des exploitations professionnelles et la vente de vin. La transformation des produits de la ferme est un secteur de diversification important et ce sont également les exploitations viticoles qui transforment le plus.

L'agritourisme est également une filière visant à diversifier les activités des exploitations agricoles notamment par l'hébergement, la restauration et l'animation. Dans les communes du site Natura 2000, 6 exploitations adhèrent au réseau « Bienvenue à la ferme » et un agriculteur adhère au réseau « Accueil Paysan » et propose une table et des chambres d'hôtes.

## **II.4 L'EXPLOITATION FORESTIERE**

Les boisements occupent une place importante dans l'occupation du sol de la vallée. Ils se répartissent essentiellement en plantations de peupliers et en boisements alluviaux le long des cours d'eau ou au sein du lit majeur. A l'image de la forêt de Poitou-Charentes, il s'agit d'une forêt privée, à plus de 95 %, et très morcelée, ce qui constitue un handicap pour son exploitation.

### **II.4.1 L'exploitation de peupliers**

La région Poitou-Charentes compte environ 19 000 ha de peupleraies présentes surtout dans les vallées et marais. En surface, elles représentent 5 % de la superficie boisée de la région. Du fait des dégâts importants dus à la tempête de 1999, la peupleraie de Poitou-Charentes est une forêt jeune.

Dans la vallée de la Seugne, le peuplier bénéficie de sols adaptés, riches en matières minérales, et suffisamment alimentés en eau. Ces conditions permettent le développement d'une culture extensive, sans labour, avec peu ou pas d'amendements. Seuls le broyage et le fauchage sont nécessaires pour le

développement des racines, les premières années. A l'image des autres vallées productrices de peupliers de la région, la populiculture de la vallée de la Seugne est contrainte par le grand morcellement du foncier, les difficultés d'accès aux parcelles et le degré d'implication variable des propriétaires.



Peupleraie, source : CG 17

Du point de vue économique, la vallée de la Seugne se caractérise par l'absence d'une bonne partie des acteurs économiques de la filière, autres que les propriétaires (pépinières, scieries, industriel du bois...). La vallée ne tire donc pas pleinement bénéfice de sa ressource

Concernant la démarche de gestion environnementale des peupleraies, deux démarches volontaires marquant l'adhésion des propriétaires à des pratiques respectueuses de

l'environnement sont aujourd'hui proposées, le Code de bonnes pratiques sylvicoles en Poitou-Charentes et la Charte « peuplier et environnement » du CRPF Poitou-Charentes.

## II.4.2 L'exploitation des taillis

Les taillis sont essentiellement constitués de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et de Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*), accompagnés par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*).

Les taillis présentent une faible valeur marchande. Ils sont exclusivement exploités en bois de chauffage ou de trituration. L'exploitation des taillis se fait tous les 25 à 40 ans selon les propriétaires. A défaut de produire du bois d'œuvre, les taillis possèdent cependant plusieurs fonctions à préserver : le maintien des berges, le maintien de la diversité biologique et paysagère, et la production de bois de chauffage.

Des expérimentations de taillis à très courte rotation pour la fourniture de plaquettes utilisées par les chaudières au bois (filrière bois-énergie) ont été développées ces dernières années par la Communauté de communes de Haute Saintonge sur différents sites en bordure de la Seugne, de la Maine et du Trèfle. Elles concernent de faibles surfaces (quelques ares) et n'ont pas donné lieu à des plantations sur des parcelles privées (Source : Conseil Général de Charente-Maritime, CRPF Poitou-Charentes).

## II.5 LES ACTIVITES COMMERCIALES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES

Dans le bassin de la Seugne, on recense environ 1600 entreprises dont plus de 350 industries produisant dans divers secteurs d'activités (données : Etude préalable à l'aménagement du cours d'eau du bassin de la Seugne en amont de Pons, SIEEAH Seugne). Ces dernières sont le plus souvent regroupées au sein de zones d'activités (16 zones d'activités économiques recensées au sein du site Natura 2000) installées à la périphérie des communes.

L'activité industrielle se concentre principalement dans 3 communes : Barbezieux, Jonzac et Pons.

Pons est la première villegoo industrielle de la Haute-Saintonge. Si la plupart des anciennes industries ont disparu (moulins industriels, tanneries, mégisseries), la commune rassemble de nombreux établissements notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire, la mécanique, la chaudronnerie et le BTP.

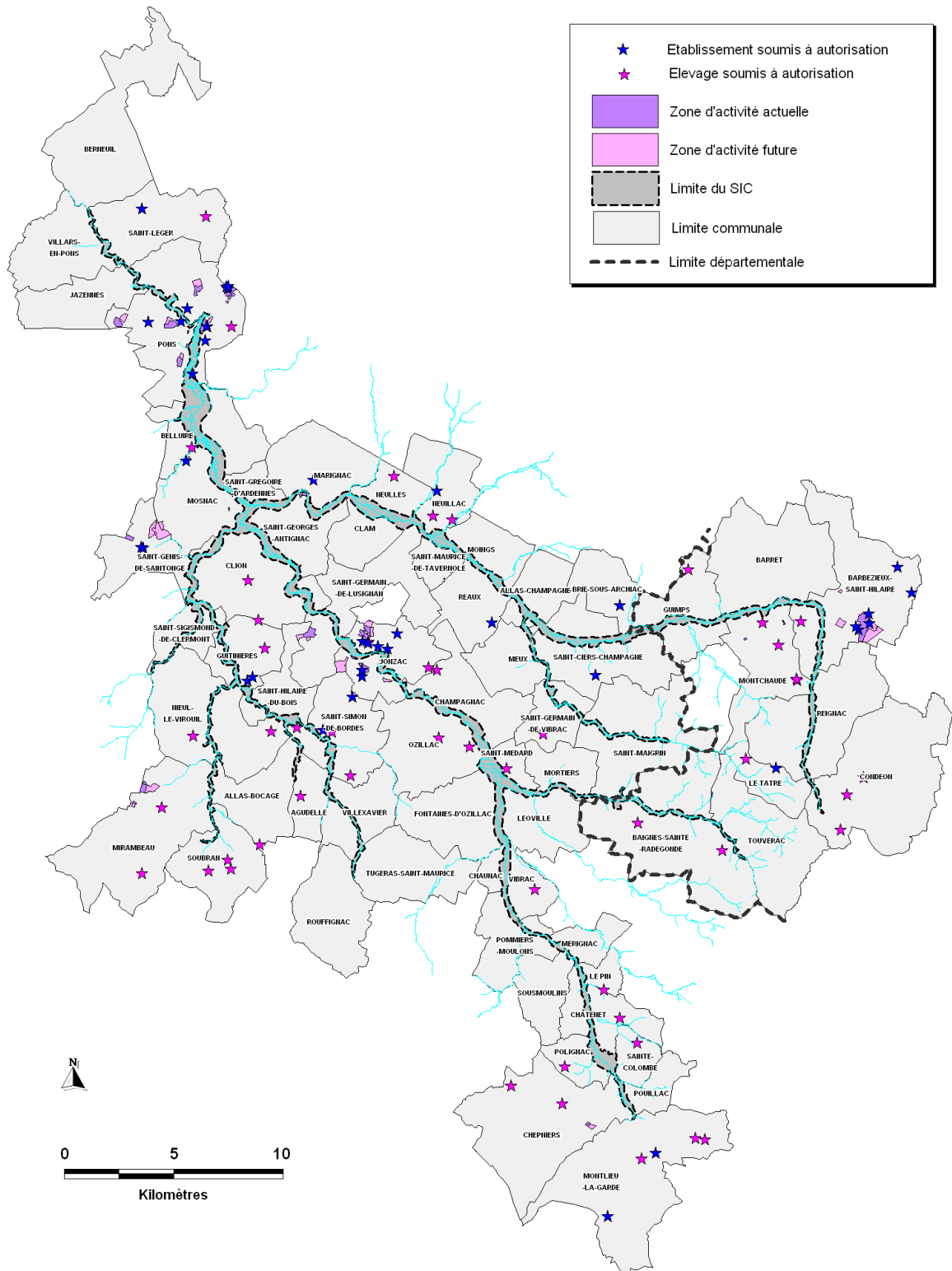


*Zone d'activité, source : google street view*

Jonzac et Barbezieux accueillent aussi des industries, mais ont un tissu plus réduit. La première regroupe des industries agro-alimentaires, des chais et distilleries, des entreprises de fabrication de matériel viticole, de jouets en bois et des tonnelleres ; la seconde des industries de fabrication de meubles, de machines agricoles, d'emballage alimentaire. Sur le reste du territoire, l'activité industrielle est dispersée

Situé au cœur d'un paysage viticole, le bassin versant de la Seugne dispose d'une industrie viticole très développée. La fabrication de Pineau et de Cognac a donné naissance à un nombre important de chais et distilleries. Dans les communes du site Natura 2000, 15 distilleries et chais ont été recensés en tant qu'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en raison des risques potentiels de leur activité sur les biens, les personnes et l'environnement.

# LES ZONES D'ACTIVITES





## II.6 LES ACTIVITES DE LOISIRS ET LE TOURISME

### II.6.1 La pêche

La Seugne et ses affluents font partie du domaine privé, ce qui signifie que le droit de pêche appartient aux propriétaires riverains. Ceux-ci peuvent rétrocéder leur droit de pêche aux différentes Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Grâce à cette délégation, les pêcheurs adhérents des AAPPMA peuvent pratiquer la pêche sur ces terrains privés en achetant leur carte de pêche.



*Pêcheurs sur la Seugne, source : CG 17*

Malgré les aménagements qu'elle a subis, la Seugne garde une potentialité halieutique élevée, qui fait d'elle, et de ses affluents, des rivières appréciées par les pêcheurs. Ces potentialités reposent sur la présence de nombreux habitats différents pour les poissons.

Cependant, le milieu aquatique subit de nombreuses altérations qui ont des conséquences sur l'intérêt piscicole et halieutique des rivières, ainsi que sur le

nombre de sociétaires des AAPPMA :

- le manque d'eau réduit l'intérêt de la rivière une bonne partie de l'année,
- la régression des prairies humides, la déconnexion des annexes hydrauliques du lit principal, réduisent le nombre et l'étendue des frayères en particulier du brochet,
- les ouvrages hydrauliques sont une gêne à la libre circulation des poissons.

Chaque année, les AAPPMA réalisent des empoissonnements afin de soutenir les populations piscicoles dans les cours d'eau et plans d'eau dont elles ont la gestion.

Les AAPPMA effectuent également des lâchers de truite, surtout des truites arc en ciel, ainsi que des truites fario, dans les rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie.

La Fédération Départementale et les AAPPMA assurent (ou ont en projet) des actions qui visent à améliorer la qualité du milieu aquatique :

- restauration de frayères à truite (sur la Maine et la Seugne) : apports de granulats, aménagement de déflecteurs,
- restauration de frayères à brochet : une restauration a été réalisée sur la Seugne à Belluire ; des projets existent à Clion, Mosnac, et Jonzac (en collaboration avec la commune).

Les AAPPMA sont investies dans la création de parcours de pêche pour les handicapés.

Les AAPPMA ont également en gestion des étangs de pêche accessibles à leurs adhérents  
Il existe d'autres plans d'eau, communaux, dont les communes ont préservé leur droit de pêche, mais qui peuvent permettre aux associations d'organiser des journées ou des concours de pêche.

## **II.6.2 La chasse**

L'activité de la chasse est régie par des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), en Charente-Maritime, ou des Sociétés de chasse en Charente. A l'échelon départemental, les ACCA et Sociétés de chasse sont regroupées sous la forme des Fédérations Départementales de Chasseurs.

Les techniciens des fédérations effectuent des suivis de population, afin de mettre en place des mesures de gestion :

- les Prélèvements Maximums autorisés sur certaines espèces comme le lièvre, le faisan, la perdrix, la bécasse,
- les Plans de chasse pour les grands animaux : chevreuil, sanglier.

Il existe également le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) de la Maine, qui regroupe 10 ACCA du bassin versant de cet affluent de la Seugne. Son rôle est d'exécuter des mesures de gestion complémentaire sur les grands animaux et favoriser la création d'aménagements, notamment des cultures à gibier ou la pose de clôtures.

Les pratiques de chasse sont variées de par la diversité de la faune présente et restent traditionnelles.

Le gros gibier, chevreuil et sanglier, fait l'objet d'un plan de chasse départemental qui fixe les effectifs à abattre sur chaque territoire selon un plan triennal. Ces espèces sont relativement abondantes et en augmentation depuis ces 20 dernières années.

Les oiseaux d'eau sont également chassés, principalement dans les zones les plus humides, en particulier dans la vallée de la Seugne en aval de Jonzac : canards, bécasses.

Les palombes font également l'objet de prélèvements, mais il existe peu de palombières au sein même de la vallée.

Les populations de petit gibier sont en régression : des lâchers de perdrix et faisans sont réalisés chaque année.

## **II.6.3 Le tourisme**

### **- La randonnée**

Le site Natura 2000 est traversé par deux sentiers de grande randonnée, le GR 360 qui le traverse à plusieurs reprises sur une vingtaine de communes et le GR 655. Ce

dernier constitue l'un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle ; il coupe le site à hauteur de Pons et de Saint-Sigismond-de-Clermont.

A noter également la présence de 3 GR de Pays sillonnant le territoire des communes de Berneuil, Saint-Léger, Villars-en-Pons et Pons.

Des itinéraires de randonnées locaux ont aussi été aménagés par les communes et les Communautés de Communes. On compte plus de 80 circuits sillonnant les communes du site Natura 2000, et allant d'une dizaine de kilomètres à plus de 40. La majorité de ces sentiers sont ouverts tant pour les piétons que pour les VTTistes et les cavaliers.

#### - Les loisirs nautiques et aquatiques

La Seugne est le lieu d'activités nautiques ; le cours d'eau est navigable pour les canoës kayaks à partir de Champagnac, en amont de Jonzac jusqu'à sa confluence avec la Charente. Différents organismes organisent des parcours de canoës kayaks à Clion-sur-Seugne, Belluire, Jonzac, et Pons.

Les loisirs nautiques (voile, canoë, pédalos, baignade,...) sont proposés à partir des bases de loisirs de Pons et de Jonzac ainsi que sur l'aire de loisirs de Clion-sur-Seugne. A Jonzac, un des deux plans d'eau de l'aire de loisirs d'Heurtebisse situé au sud du site Natura 2000 est réservé pour la baignade en eaux chaudes.

Un centre aquatique a été aménagé à Jonzac. Plus communément appelé « Les Antilles de Jonzac », ce parc aquatique de loisirs et de remise en forme situé à proximité immédiate du site d'étude a ouvert ses portes en 2002. Le site a accueilli en 2009 près de 350 000 personnes.

Depuis 1986, Jonzac est une station thermale. La présence d'une eau chaude à 62 °C, sulfurée chlorurée sodique mixte dans un forage Cénomaniens a permis le développement de l'établissement thermal, réputé pour le traitement des rhumatismes et des affections des voies respiratoires. Celui-ci est implanté en dehors du périmètre Natura 2000.

Plusieurs communes disposent de piscines à ciel ouvert : Clion-sur-Seugne, Mirambeau, Montlieu-la-Garde, Pons, Réaux, Vibrac, Barbezieux. Jonzac, Barbezieux, Montendre (fosse à plongeon). Montlieu-la-Garde, Mirambeau et Pons possèdent une piscine couverte.



Canoe, source : CG 17



### - Les équipements de loisirs

La pratique des loisirs de plein air est également possible sur les bases de loisirs (Jonzac, Pons, Barbezieux) qui proposent des activités telles que l'escalade, le tir à l'arc.

Huit centres équestres sont installés à Jonzac, Nieul-le-Virouil, Villars-en-Pons, Pons, Barbezieux-Saint-Hilaire ainsi qu'à Montlieu-la-Garde, Baignes-Sainte-Radegonde, et Condéon, mais ces trois derniers sont situés en dehors du bassin versant de la Seugne. Le centre équestre de Pons est localisé dans la vallée de la Seugne, à l'intérieur du site Natura 2000.

Les communes de Berneuil et du Tâtre comptent également parmi leurs équipements de loisirs un circuit de moto-cross, situé en dehors du périmètre Natura 2000. Celui du Tâtre est implanté à proximité de la zone d'étude. Celui de Berneuil est localisé en dehors du bassin versant de la Seugne, à plusieurs kilomètres des limites du site Natura 2000. Saint-Genis-de-Saintonge dispose d'une piste de kart dans la ZA Terres du Poteau.

### - Les hébergements

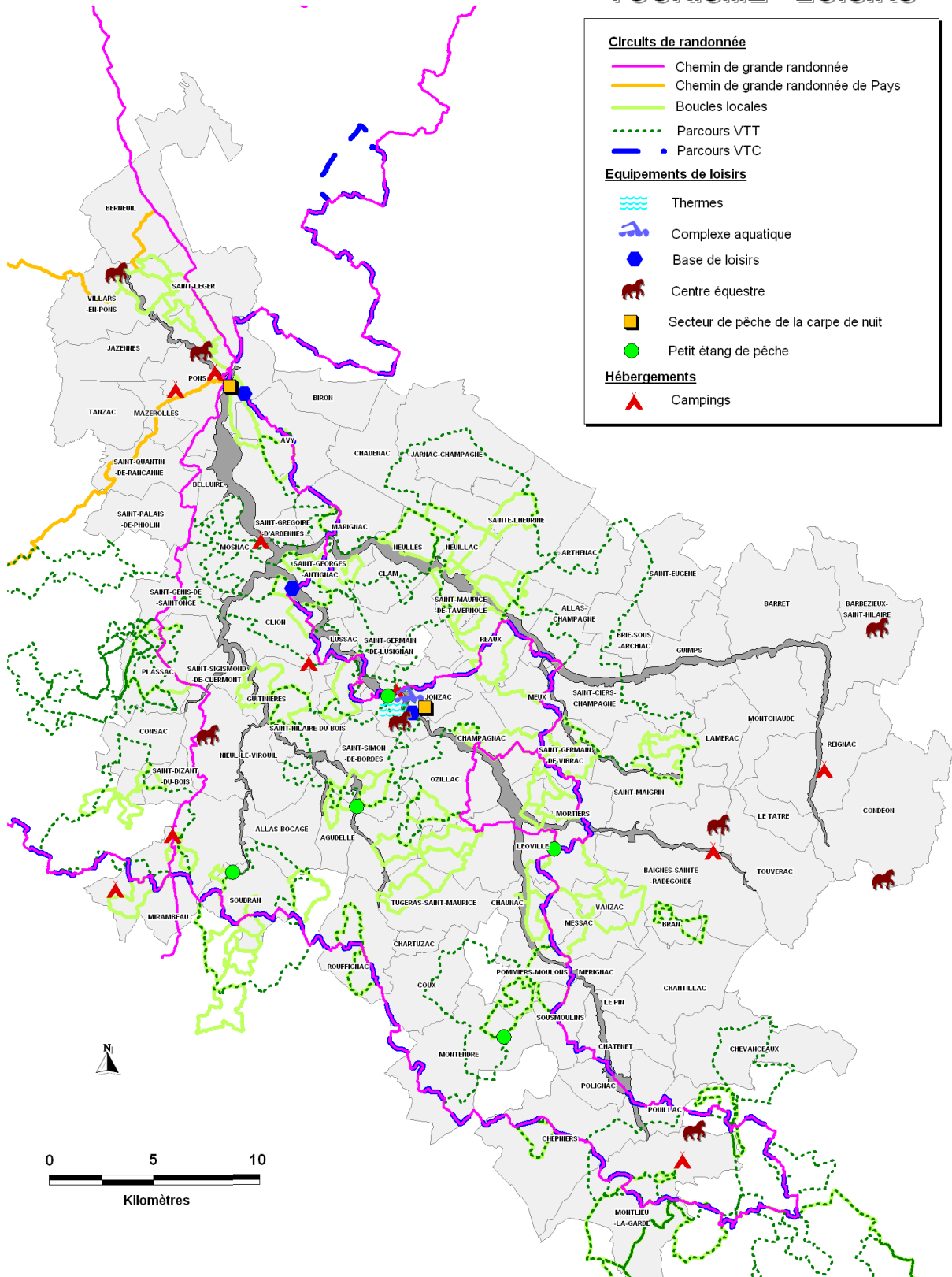
Le bassin versant de la Seugne est riche d'un patrimoine bâti qui constitue un attrait touristique majeur.

Le site Natura 2000 se situe pour l'essentiel dans la Haute-Saintonge, riche en patrimoine historique : églises romanes, châteaux (Jonzac, Pons), moulins à vent (Champagnac, Jonzac, St-Ciers-Champagne, St-Germain de Vibrac), pont gallo-romain à Clion-sur-Seugne, pont Henri IV sur la Maine à Guitinières.

La présence de ce patrimoine et l'offre en loisirs font de ce territoire un secteur touristique de plus en plus attractif, d'où la présence d'un parc d'hébergements varié.

Dans la vallée, les modes d'hébergement proposés sont diversifiés. Le territoire dispose de 10 hôtels répartis sur les communes de Jonzac, Mirambeau, Mosnac, Pons et Barbezieux, de résidences et villages de vacances (Jonzac, Pons, Saint-Genis de Saintonge, Ozillac). On recense plus d'une dizaine de gîtes ruraux. A ceci s'ajoutent de nombreuses chambres d'hôtes, ainsi que onze campings dont un camping à la ferme à Clion.

# TOURISME - LOISIRS



## II.7 LES DOCUMENTS D'URBANISME

Sur les 67 communes du site Natura 2000 de la Haute-vallée de la Seugne,

- 8 communes sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé,
- 4 communes sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé dont un est en cours de révision et deviendra PLU,
- 17 communes sont dotées d'une carte communale approuvée. Parmi elles, une a prescrit l'élaboration d'un PLU,
- 38 communes ne sont pas couvertes par un document d'urbanisme ; c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique. Parmi elles, 6 ont prescrit l'élaboration d'une carte communale et 8 un Plan Local d'Urbanisme.

Le site natura 2000 est classé pour l'essentiel de sa surface en zone naturelle dans les documents d'urbanisme en raison de son intérêt écologique et de son inondabilité. (ZN dans les cartes communales et N dans les POS et PLU). La vallée de la Seugne et ses affluents sont très ponctuellement classés en zone urbaine (Zones U), le plus souvent sur les limites du site, dans la traversée de Pons, Jonzac, Saint-Hilaire du Bois, Saint-Georges d'Antignac, Baignes-Sainte-Radegonde.

Certains boisements de la plaine alluviale ont fait l'objet d'une protection plus stricte par un classement dans les documents d'urbanisme en Espace Boisé Classé. C'est le cas dans les communes de Pons, Mosnac, Saint-Genis-de-Saintonge et Montchaude.

Les zonages des documents d'urbanisme sont présentés sur les cartes « Documents d'urbanisme » de l'atlas cartographique :

### *CARTE DES DOCUMENTS D'URBANISME*

*(CF. ATLAS CARTOGRAPHIQUE)*

## II.8 LES PROJETS D'AMENAGEMENT

### II.8.1 Le développement des zones d'activités

L'étude des documents d'urbanisme sur les zones futures d'urbanisation à vocation économique fait apparaître l'ouverture de nouvelles zones à vocation économique ou l'extension de zones existantes à Pons, Jonzac, Barbezieux-Saint-Hilaire, Saint-Germain de Lusignan (extension de la zone industrielle).

De plus, parmi les 16 zones d'activités existantes, certains terrains restent disponibles à l'implantation de nouvelles activités.

## II.8.2 Les projets routiers

Le Schéma routier départemental de la Charente Maritime 2010-2030 prévoit la réalisation de plusieurs projets dont certains concernent les communes du site Natura 2000 :

- l'amélioration de l'itinéraire Royan-Cozes - A10 - Dordogne
- Le renforcement de la desserte de l'autoroute A10
- RD 19 - RD 142 - Déviation de Jonzac
- Renforcement des liaisons économiques Sud Charente-Maritime / Nord Gironde

## II.8.3 Le régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Certains projets, plans et programmes, qu'ils soient ou non situés à l'intérieur du site Natura 2000, sont soumis à une évaluation de leurs incidences sur l'environnement. Son objectif est de vérifier qu'ils ne génèrent pas d'incidence négative significative sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels il a été désigné.

Les listes nationales et locales déterminent les activités et les territoires relevant de la procédure d'évaluation des incidences. Des arrêtés préfectoraux fixent en Charente et Charente-Maritime une liste d'actions (aménagement, manifestations...) déjà encadrés par un régime administratif et soumises à évaluation des incidences sur Natura 2000.

## II.9 SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AUX ACTIVITÉS

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques principales des activités existantes sur le site Natura 2000 et les tendances d'évolution. \*

ACTIVITÉS	IMPORTANCE RELATIVE DE L'ACTIVITÉ	ELEMENTS DESCRIPTIFS	TENDANCES D'ÉVOLUTION
Céréaliculture	Majeure	Activité agricole prépondérante dans le bassin versant (notamment maïsiculture), qui a peu à peu pris la place de l'élevage dans la vallée <i>Près de 50 % du site sont occupés par des cultures.</i>	Activité a priori confortée par la hausse des besoins en produits alimentaires ; la culture du maïs est ponctuellement remise en question du fait des fortes sécheresses de ces dernières années.
Elevage	Moyenne	Activité autrefois prédominante dans la vallée, a nettement régressé aujourd'hui et peine à se maintenir ; l'élevage bovin est encore présent ponctuellement, par taches. <i>La superficie en prairies ne représente</i>	Baisse du nombre d'exploitations et recul des surfaces en prairies ; la tendance observée depuis plusieurs décennies risque de se poursuivre en l'absence de soutien spécifique et des difficultés que connaît ce type d'exploitation (pénibilité du travail, contraintes de mises aux

ACTIVITES	IMPORTANCE RELATIVE DE L'ACTIVITE	ELEMENTS DESCRIPTIFS	TENDANCES D'EVOLUTION
		<i>qu'à peine 13 % de l'occupation du sol du site Natura 2000.</i>	normes, ...)
<b>Populiculture</b>	Moyenne	Populiculture bien représentée dans la plus grande partie de la vallée, sous forme de boisements émiettés de surfaces petites à moyenne ; la Seugne moyenne, entre Jonzac et Pons, possède une superficie plus importante de peupliers. <i>Environ 9 % du territoire est planté en peupliers</i>	Stabilité
<b>Industries</b>	Faible	Peu d'industries sont présentes au sein de la vallée. Elles sont généralement liées à l'activité agricole <i>7 industries sont recensées.</i>	Stabilité
<b>Pêche</b>	Importante	La Seugne et ses affluents gardent des potentialités halieutiques intéressantes malgré les nombreuses altérations (manque d'eau l'été, ouvrages gênant la circulation des poissons...) <i>3 AAPPMA gèrent l'activité halieutique.</i>	Activité encore bien présente sur la vallée et qui devrait se maintenir
<b>Chasse</b>	Moyenne	L'activité profite de la présence d'une superficie encore notable d'habitats favorables au gibier : boisements alluviaux, mégaphorbiaies...	Activité encore bien présente sur la vallée et qui devrait se maintenir
<b>Randonnée et tourisme rural</b>	Moyenne	L'activité profite de la tendance générale à l'augmentation de pratiques telles que la randonnée, la découverte du petit patrimoine...	Légère progression
<b>Pratique des sports motorisés</b>	Faible	L'utilisation d'engins motorisés est limitée à des usages individuels, à des fins de loisirs ou professionnels.	Pratique en progression

## III. BILAN DU DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

### III.1 LES ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU

#### III.1.1 Les inventaires patrimoniaux

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) a pour objectif de recenser les zones importantes du patrimoine naturel national, régional, ou local, s'agissant de milieux naturels remarquables de par leurs qualité et fonctionnalité écologique.

On distingue :

- les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels et paysagers cohérents (massifs forestiers, vallées...), riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
- Les ZNIEFF de type 1 : secteurs plus limités dans l'espace et qui abritent des espèces, voire des associations d'espèces ou de milieux, qui présentent un caractère de rareté.

Dans le bassin versant de la Haute Seugne, on recense 9 ZNIEFF, dont 4 recouvrent tout ou partie du site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne et affluents en amont de Pons » :

N°	Type	Dénomination	Superficie	Communes	Intérêt	Recouvrement avec l'aire d'étude
871	2	Haute vallée de la Seugne	4 336 ha	Id site Natura 2000	Milieux alluviaux humides, Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe...	oui
50	1	Landes de Touvérac	490 ha	Touvérac, le Tâtre	Landes sèches, landes tourbeuses, Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe, chiroptères...	oui
621	1	Forêt de la Lande	3 724 ha	Bois, Champagnolles, Lorignac, Plassac, Saint-Ciers du Taillon, Saint-Germain du Seudre, Saint-Fort sur Gironde, Saint-Sigismond de Clermont	Rapaces (Busard Saint-Martin, Busard cendré, Bondrée apivore), Genette...	oui
622	1	Fief de chez Joyau	7 ha	Meux	Pelouses calcicoles	non
623	1	Fief de Chaux	3 ha	Réaux, Saint-Maurice de Tavernole	Pelouses calcicoles	non
625	1	Les Peux	5 ha	Marignac	Pelouses calcicoles	non
626	1	Coteaux de Peuchauvet	36 ha	Chatenet, Sainte-Colombe	Pelouses calcicoles	non

751	1	Bois et étang de Saint-Maigrin	740 ha	Baignes, Lamérac, Le Tâtre, Montchaude, Touvérac, Saint-Maigrin	Loutre, Vison d'Europe, Engoulevent, Busard Saint-Martin...	oui
793	1	Carrières de Bellevue	21 ha	Jonzac	Chiroptères	non
829	1	Etang des Bénissons	1,81 ha	Soubran	Étang, suintements tourbeux, espèces végétales protégées, insectes...	oui

**Tableau 3 : Liste des ZNIEFF du bassin versant de la Haute Seugne**

### III.1.2. Les sites Natura 2000 dans le bassin versant de la Seugne

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Le réseau Natura 2000 est composé de deux types de sites :

- les ZPS (Zones de Protection Spéciale), relevant de la directive européenne n°2009/147/CEE du 30 novembre 2009 (remplaçant la directive n°79/409/CEE du 6 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux » ;
- les ZSC (Zones Spéciales de Conservation), relevant de la directive européenne n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages, dite Directive « Habitats ».

Dans le bassin versant de la Haute Seugne, on recense deux sites Natura 2000 (ZCS), en plus de celui objet de la présente étude, dont un recouvre une partie de l'aire d'étude :

N°	Type	Dénomination	Surface	Intérêt	Communes de l'aire d'étude concernées	Recouvrement avec l'aire d'étude	DOCOB
FR5400422	ZSC	Landes de Touvérac et Saint-Vallier	2222 ha	Landes sèches, landes tourbeuses, Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe, chiroptères...	Le Tâtre, Touvérac, Lamérac, Baignes, Saint-Maigrin, Chevanceaux	oui	approuvé
FR5402003	ZSC	Carrières de Bellevue	1 ha	Chiroptères	Jonzac	non	approuvé

**Tableau 4 : Liste des sites Natura 2000 du bassin versant de la Haute Seugne**

Rappelons que la vallée de la Seugne en aval de Pons est concernée par deux sites Natura 2000 dont le DOCOB est approuvé :

- FR5400472 : Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran (ZSC)
- FR5412005 : Vallée de la Charente Moyenne et Seignes (ZPS).

### III.1.3. La législation sur les sites

Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

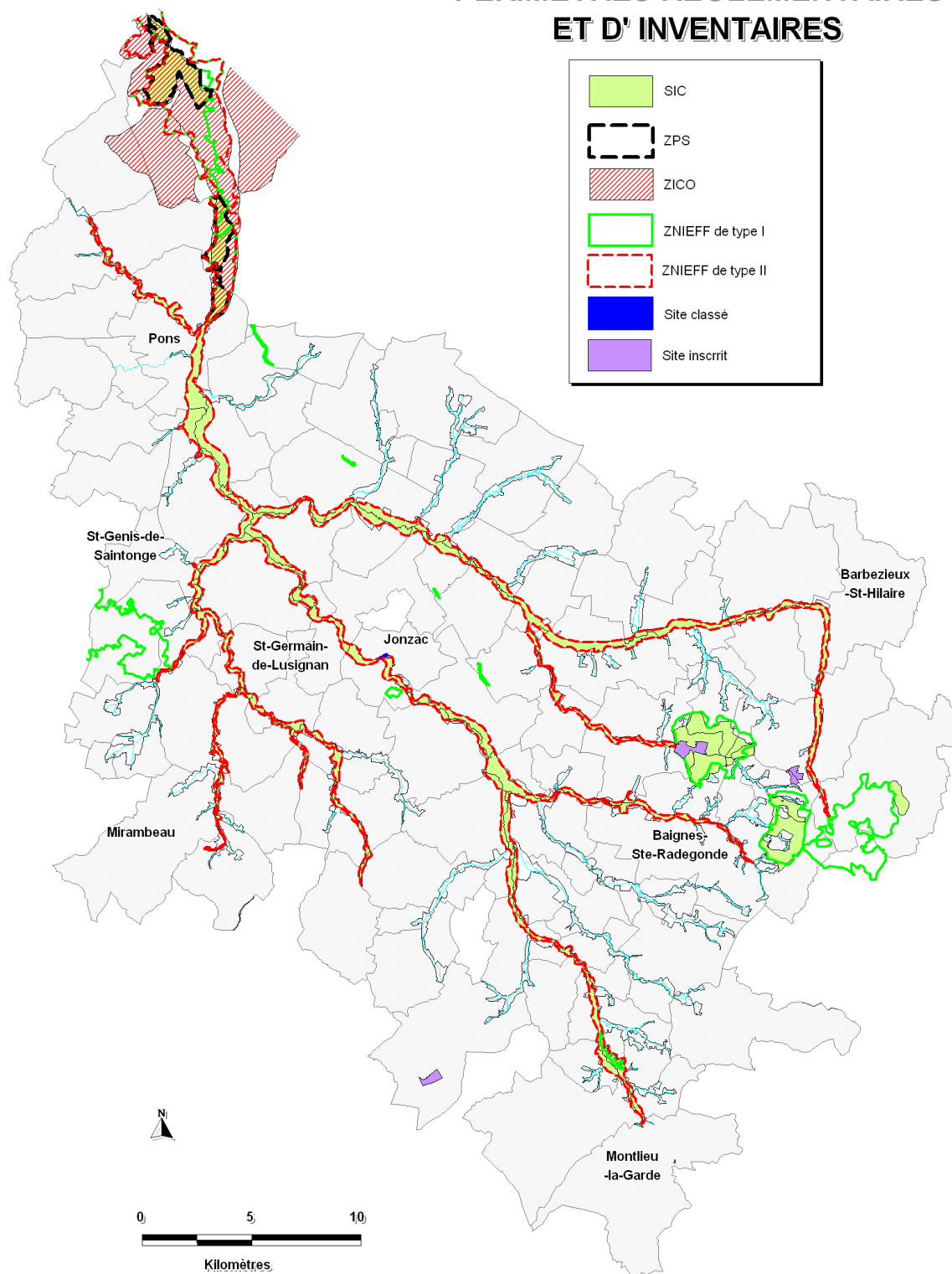
Dans le bassin versant de la Haute vallée de la Seugne, on recense les sites suivants :

Commune	Nature du site	Protection	Date de l'inscription ou du classement
Jonzac	Place du château, terrasse et aires plantées d'arbres	Site classé	14/05/1943
Pons	Jardins du château	Site inscrit	11/05/1945
Saint-Maigrin	Etang de Saint-Maigrin (à l'exclusion du château)	Site inscrit	07/12/1942

Tableau 5 : Les sites inscrits et classés du bassin versant de la Haute Seugne



## PERIMETRES REGLEMENTAIRES ET D' INVENTAIRES



## III.2. L'AIRE D'ETUDE DU DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

La désignation de la Haute vallée de la Seugne en site Natura 2000 est notamment motivée par la présence du Vison d'Europe. Espèce semi-aquatique, le Vison d'Europe fréquente l'ensemble d'un réseau hydrographique au cours de son cycle biologique (gîte, abris, reproduction, recherche de nourriture, déplacement).

Ainsi, afin de bien prendre en compte les exigences biologiques de cette espèce, il était nécessaire d'élargir la zone d'étude à l'ensemble du réseau hydrographique du bassin de la Haute Seugne. L'ensemble des cours d'eau, ruisseaux et fossés a ainsi été intégré au périmètre, en incluant leur lit majeur.

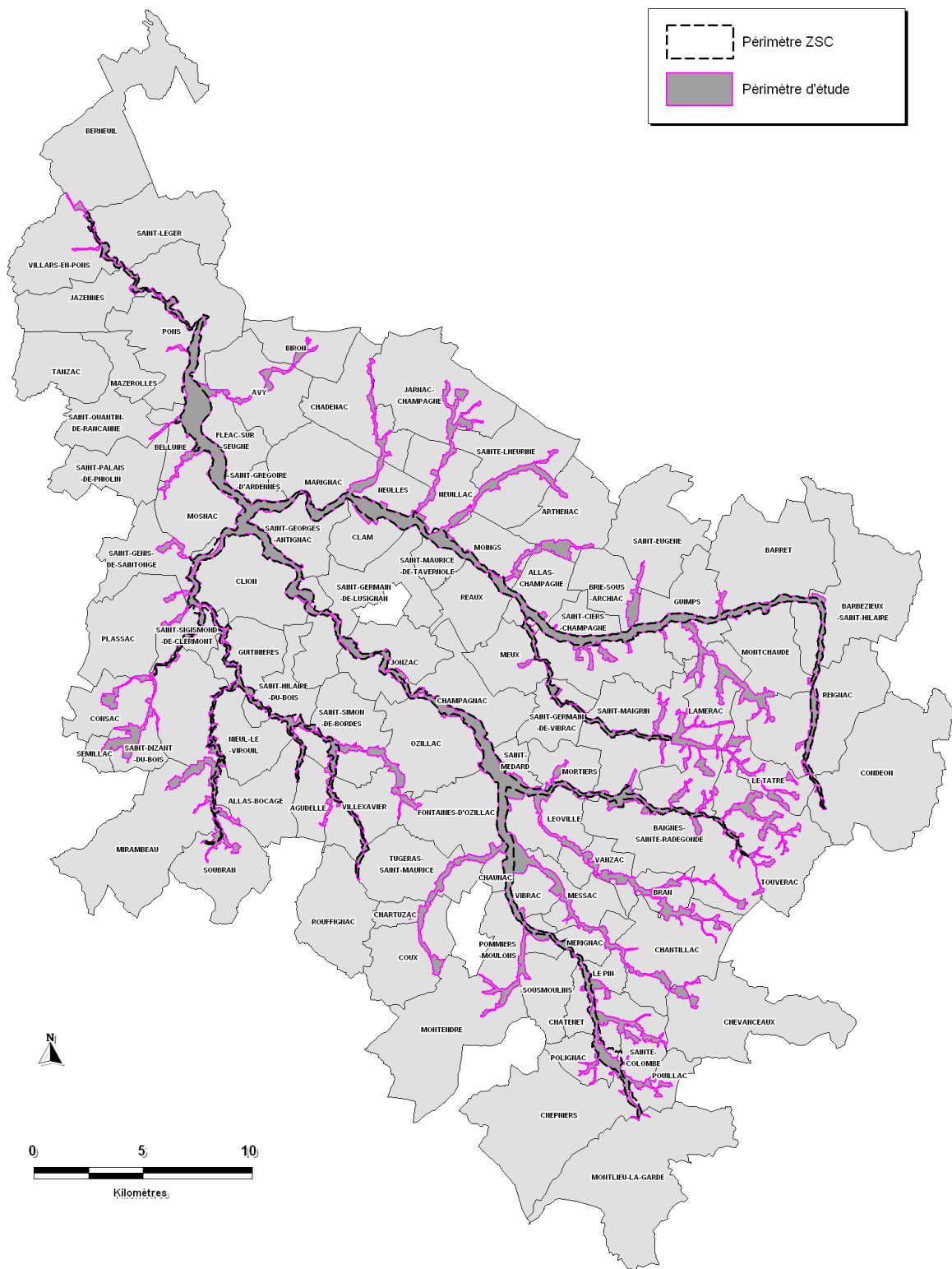
La méthodologie suivie pour la délimitation de l'aire a été la suivante :

- cartographie des cours d'eau, ruisseaux et fossés à partir des orthophotographies ; à défaut (invisibilité d'un ruisseau en secteur boisé par exemple), cartographie sur la base du scan 25.
- Définition du périmètre d'étude incluant chaque première parcelle limitrophe du réseau hydrographique, sur la base des limites visibles à l'orthophotographie (chemin, limite de végétation, ...).

Le diagnostic biologique a été réalisé au sein du périmètre ainsi agrandi. Celui-ci atteint une surface totale de 8 776 ha.

Liste des communes dans le périmètre de la ZSC	Liste des communes dans le périmètre élargi, hors ZSC
Baignes-Sainte-Radegonde, Barbezieux-Saint-Hilaire, Barret, Condéon, Guimps, Montchaude, Reignac, Touvérac, Le Tâtre, Agudelle, Allas-Bocage, Allas-Champagne, Belluire, Berneuil, Brie-sous-Archiac, Champagnac, Chatenet, Chaunac, Chepniers, Clam, Clion, Fléac-sur-Seugne, Fontaines-d'Ozillac, Guitinières, Jazennes, Jonzac, Lussac, Léoville, Marignac, Meux, Mirambeau, Moings, Montlieu-la-Garde, Mortiers, Mosnac, Mérignac, Neuillac, Neulles, Nieul-le-Virouil, Ozillac, Le Pin, Polignac, Pommiers-Moulons, Pons, Pouillac, Réaux, Saint-Ciers-Champagne, Saint-Genis-de-Saintonge, Saint-Georges-Antignac, Saint-Germain-de-Lusignan, Saint-Germain-de-Vibrac, Saint-Grégoire-d'Ardennes, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Léger, Saint-Maigrin, Saint-Maurice-de-Tavernole, Saint-Médard, Saint-Sigismond-de-Clermont, Saint-Simon-de-Bordes, Sainte-Colombe, Soubran, Sousmoulins, Tugéras-Saint-Maurice, Vibrac, Villars-en-Pons, Villexavier.	Arthenac, Avy, Berneuil, Biron, Bran, Chadenac, Chantillac, Chartuzac, Chevanceaux, Consac, Coux, Jarnac-Champagne, Lamerac, Messac, Montendre, Plassac, Saint-Dizant du Bois, Saint-Eugène, Saint-Genis de Saintonge, Saint-Quantin de Rancanne, Sainte-Lheurine, Sémillac, Vanzac

## AIRE D'ETUDE



### III.3. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES MILIEUX NATURELS DE L'AIRE D'ETUDE

L'aire d'étude est caractérisée par la présence de trois zones de végétation bien distinctes :

- Les fonds de vallons sont marqués par la dominance de boisements humides, mélanges d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et parfois d'Orme (*Ulmus minor*) ; cette association d'espèces est caractéristique des formations alluviales. Y sont également présentes des cultures et des prairies plus ou moins humides. Ces fonds de vallons comprennent aussi des plans d'eau, plus ou moins vastes, dont certains ont une forte valeur biologique du fait de la diversité en espèces animales et végétales qu'ils abritent. C'est le cas notamment de l'étang de Saint-Maigrin, l'étang d'Allas Bocage et l'étang de Soubran. Ponctuellement, dans les secteurs les plus humides, sont observés des zones para-tourbeuses (prairies à Molinie, rigoles à Myrte des marais), types de végétation à très forte valeur patrimoniale et en forte régression sur le territoire national. Les ruisseaux et rivières de la zone d'étude sont caractérisés par la présence régulière d'herbiers de végétaux immergés conférant à ces milieux un intérêt certain pour la faune (abri, zone de reproduction ou de chasse).
- En tête de bassin versant, sur les points hauts de l'extrémité sud de l'aire d'étude, les boisements ont une tendance nettement acidiphiles. Ils sont dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) auquel se mêlent le Châtaignier (*Castanea sativa*) et le Pin maritime (*Pinus Pinaster*), issu d'un développement spontané ou de plantations. Les espaces ouverts sont alors généralement constitués de landes, d'hygrométrie variable en fonction de leur localisation topographique. Elles sont sèches sur les versants et humides dans les fonds de vallons.
- Sur le reste du territoire, à tendance plus calcicole, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) est mêlé au Charme (*Carpinus betulus*) et au Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Les espaces ouverts sont occupés par des cultures et des prairies mésophiles.

### III.4. LES HABITATS ET LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Au sein de l'aire d'études, 15 habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats ont été identifiés, sur une superficie totale d'environ 850 ha.

CC	CN	Désignation (d'après Corine biotopes)	Superficie totale	% Aire d'étude
22.32	3130-5	Gazons amphibies annuels septentrionaux	Habitat ponctuel	
22.44	3140	Tapis immergés de Characées	Habitat ponctuel	
22.42	3150-1	Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes	Habitat ponctuel	
22.41	3150-3	Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophes	Habitat ponctuel	

22.41 x 22.421	3150-4	Végétations aquatiques des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	Habitat ponctuel	
24.4	3260	Végétations immergées des rivières	Habitat ponctuel	
24.43	3260-3	Végétations immergées des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres	Habitat ponctuel	
24.44	3260-6	Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basique	Habitat ponctuel	
31.23	4030	Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	3 ha	0,03 %
37.1	6430-1	Communautés à reine des prés et communautés associées	62 ha	0,71 %
37.311	6410	Prairies humides à molinie	0,6 ha	0,007 %
37.71	6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes	66 ha	0,75 %
<b>44.3</b>	<b>91E0</b>	<b>Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens</b>	687,7 ha	7,84 %
44.4	91F0	Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	30 ha	0,34 %
51.142	7110	Rigoles à Myrte des marais	Habitat ponctuel	

**Tableau 7 : Liste des habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats répertoriés au sein du site " Haute Vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents"**

CC : Code Corine Biotopes

CN : Code Natura 2000

En gras : Habitat communautaire prioritaire

En outre, 20 habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont présents :

CC	Désignation (d'après CORINE biotopes)	Superficie totale	% Aire d'étude
22.1	Eaux douces stagnantes	122,6 ha	1,40 %
22.431	Végétation enracinée flottante des eaux douces stagnantes	1,8 ha	0,02 %
22.432	Communautés flottantes des eaux peu profondes	Habitat ponctuel	
24.1	Lits des rivières	166,6 ha	1,90 %
31.13	Lande humide à <i>Molinia caerulea</i>	2,1 ha	0,02 %
37.2	Prairies humides eutrophes	646,2 ha	7,36 %

37.24	Prairies humides à <i>Agropyre</i> et <i>Rumex</i>	0,4 ha	0,005 %
37.25	Prairies humides de transition à hautes herbes	53,5 ha	0,61 %
38.1	Pâtures mésophiles	411,5 ha	4,69 %
38.2	Prairies de fauche de basse altitude	496,3 ha	5,66 %
41.2	Chênaies-charmaies	132,8 ha	1,51 %
41.3	Frênaies	19,5 ha	0,22 %
41.5	Chênaies acidiphiles	141,4 ha	1,61 %
44.1	Formations riveraines de Saules	150 ha	1,71 %
53.11	Phragmitaies	3,8 ha	0,04 %
53.2	Communautés à grandes Laïches	11,3 ha	0,13 %
83.321	Plantations de Peupliers	294 ha	3,35 %
83.3211	Plantations de peupliers avec strate herbacée élevée	144,3 ha	1,64 %
83.325	Autres plantations d'arbres feuillus	37,8 ha	0,43 %
84	Bosquets	2,4 ha	0,03 %

**Tableau 8 : Liste des Habitats d'espèces d'intérêt communautaire répertoriés au sein du site " Haute Vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents"**

Les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont représentés dans l'atlas cartographique.

**CARTE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**  
**CARTE DES HABITATS D'ESPECES D'INTERE COMMUNAUTAIRE**  
**(CF. ATLAS CARTOGRAPHIQUE)**

Les habitats d'intérêt communautaire sont présentés dans les fiches, pages suivantes.

<i>LEGENDE DES FICHES HABITATS</i>		
<i><u>Enjeu écologique</u></i>	<i><u>Degré de menace</u></i>	<i><u>Etat de conservation</u></i>
*** : très fort	*** : fort	☺ : bon
** : fort	** : moyen	☹ : moyen
* : moyen	* : faible	☹ : mauvais
	Habitats préférentiels du Vison d'Europe	

*Mode d'évaluation de l'intérêt écologique, de l'état de conservation et du degré de menace des habitats*

## Enjeu écologique sur le site

- \*\*\* Habitat communautaire en général prioritaire, en bon état de conservation. Les surfaces sont suffisantes pour que l'habitat atteigne et conserve son équilibre écologique avec un cortège végétal représentatif (pouvant contenir des espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales, en populations souvent importantes).
- \*\* Habitat communautaire non prioritaire, en état de conservation moyen à bon. Si l'habitat est prioritaire, la surface est réduite et/ou le cortège végétal est réduit. Si l'habitat est non prioritaire, la surface est suffisante pour son équilibre, le cortège végétal est caractéristique, avec présence ou non d'espèces patrimoniales et communautaires.
- \* Habitat communautaire non prioritaire, en état de conservation médiocre à moyen, de surface réduite et/ou avec un cortège végétal appauvri. Présence faible ou nulle d'espèces patrimoniales et communautaires.

## Etat de conservation de l'habitat

- ☺ Etats qui permettent aux habitats considérés de fonctionner convenablement, probablement de nombreuses années. L'équilibre des alliances végétales paraît atteint et la structure de l'habitat est stable. Les différences entre ces états peuvent résider dans des surfaces différentes, des cortèges plus ou moins complets ou des menaces plus ou moins immédiates sur le pourtour.
- ☹ Etats d'habitats déséquilibrés ou appauvris ou de surface fragmentée ou subissant des atteintes directes, naturelles ou humaines, encore non irréversibles mais dangereuses. Ces habitats sont encore fonctionnels, leur conservation peut être assurée, mais dans beaucoup de cas, des travaux de réhabilitation seront nécessaires.
- ☹ Etats qui ne permettent pas, en raison de l'appauvrissement et/ou de la réduction importante de surface, de prévoir clairement actuellement si l'habitat peut être restauré et sauvé. Une étude au cas par cas est nécessaire, afin d'évaluer les travaux et leur justification.

## Degrés de menace

- ☹\* Pas de menace directe (dans l'espace) et immédiate, possibilité de menaces potentielles autour de l'habitat, mais à long terme.
- ☹☹\* Menaces de destruction, d'appauvrissement ou de déséquilibre de l'habitat. Menaces réelles à long terme, menaces indirectes à court ou moyen terme. Menaces potentielles directes à moyen ou long terme. Menaces potentielles indirectes à court et moyen terme.
- ☹☹☹\* Menaces importantes, réelles et immédiates.



## GAZONS AMPHIBIES ANNUELS SEPTENTRIONAUX

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »  
Code CORINE Biotopes : 22.32  
Code Natura 2000 : 3130-5  
Surface de l'habitat : Habitat ponctuel

<p><b>Enjeu écologique</b> ✿</p> <p><b>Degré de menace</b> ●*</p> <p><b>Etat de conservation</b> ☹</p>		<p><b>Activités concernées</b></p> <p>Pisciculture</p>
--	---	--

### Structure et répartition

L'habitat se développe essentiellement aux étages planitaire à montagnard, sous climats variés, atlantique à continental-montagnard. La submersion par l'eau est courte et essentiellement hivernale. L'habitat est plutôt héliophile ; il peut toutefois accepter un léger ombrage. Il n'a été relevé que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. En effet, un seul secteur a été noté au niveau de l'étang d'Allas Bocage, dans les bassins de pisciculture

### Espèces indicatrices

Cet habitat se présente sous forme d'un gazon peu stratifié d'herbes annuelles, notamment de souchet brun-noirâtre (*Cyperus fuscus*) et souchet jaunâtre (*Pycreus flavescens*).

### Etat de conservation et dynamique d'évolution

Au sein des bassins de la pisciculture d'Allas Bocage, cet habitat présente un faciès simplifié, quasi monospécifique.

### Gestion optimale

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- maintien de la submersion temporaire,
- maintien d'une topographie douce des berges de l'étang,
- absence de tout fertilisant
- surveillance des espèces pouvant contribuer à faire régresser ou éliminer l'habitat : bruyères, Molinie, autres plantes ligneuses.

## TAPIS IMMERGES DE CHARACEES

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.44

Code Natura 2000 : 3140

Surface de l'habitat : Habitat ponctuel

**Enjeu  
écologique**



**Degré de  
menace**



**Etat de  
conservation**



**Activités  
concernées**

Pisciculture

### **Structure et répartition**

L'habitat correspond à toutes les communautés d'eaux douces de bordures ou des parties profondes des lacs, gravières, étangs, mares, dominés par les Characées. Cet habitat est présent dans toute la France. Néanmoins, l'eutrophisation des milieux, la diminution de la transparence de l'eau, l'envasement et le développement des hélophytes ont fait considérablement régresser ces communautés végétales. Cet habitat n'a été relevé que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. En effet, un seul secteur a été noté au niveau de l'étang d'Allas Bocage, dans les bassins de pisciculture

### **Espèces indicatrices**

Les Characées sont des espèces pionnières. Les peuplements peuvent être monospécifiques ou composés d'espèces appartenant à un ou plusieurs genres. La présence des Characées est généralement indicatrice d'une bonne qualité de l'eau.

### **Etat de conservation et dynamique d'évolution**

Les Characées qui composent cet habitat sont souvent rares et vulnérables. Leur présence s'efface peu à peu avec l'installation des myriophylles, cératophylles, potamots, ... ou l'évolution naturelle des milieux par comblement progressif. Cette disparition est accrue par certaines actions défavorables : changement dans la régulation des niveaux d'eau, piétinement, assèchement, pollution des eaux (notamment par les phosphates), chaulage des plans d'eau à des fins piscicoles, augmentation de la concentration en nutriments et diminution de la transparence.

### **Gestion optimale**

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- éviter le recalibrage, curage, l'assèchement et le comblement, ainsi que le piétinement ;
- veiller à la bonne qualité des eaux environnantes.

## VEGETATIONS ENRACINEES IMMERGEES DES PLANS D'EAU EUTROPHES

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.42

Code Natura 2000 : 3150-1

Surface de l'habitat : Habitat ponctuel

<p><b>Enjeu écologique</b> ✿</p> <p><b>Degré de menace</b> ☹☹</p> <p><b>Etat de conservation</b> 😊</p>		<p><b>Activités concernées</b></p> <p>Pêche Pisciculture</p>
--	---	--

### Structure et répartition

L'habitat se développe surtout dans les étangs, mares, et lacs de plaine. Les eaux sont plutôt eutrophes à hyper-eutrophes. Cet habitat est potentiellement présent dans toute la France mais il est surtout développé sur les zones alluviales, plus spécialement sur les substrats géologiques neutres à basiques. Il n'a été relevé que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. En effet, trois secteurs ont été notés : au niveau de l'étang d'Allas Bocage, dans les bassins de pisciculture et, lors des prospections de 2011, dans deux plans d'eau sur les communes de Mirambeau et Saint Maigrin.

### Espèces indicatrices

La végétation est typiquement constituée de végétaux enracinés d'eaux moyennement profondes, tels que les Myriophylles (*Myriophyllum sp.*).

### Etat de conservation et dynamique d'évolution

Cet habitat est en nette progression artificielle dans les zones de cultures intensives au détriment des habitats mésotrophes. Les menaces qui pèsent sur lui sont :

- la réduction de la diversité puis la disparition de l'habitat par hyper-eutrophisation ;
- la perte de biodiversité dans le cas de surcharges piscicoles ;
- la régression due aux espèces proliférantes : ragondins, rats musqués, écrevisses exotiques, Jussie, Myriophylle du Brésil, ...,
- la mise en assec ;
- les curages et dragages.

Les herbiers observés en 2011 sont des herbiers monospécifiques de Myriophylles associés ou non à du Nénuphar blanc. La typicité de l'habitat est donc faible et l'état de conservation moyen.

### **Gestion optimale**

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- gestion globale du plan d'eau : protection des berges, zonage des activités, traitement des rejets polluants ;
- limitation de l'eutrophisation et de l'apport sédimentaire ;
- bonne gestion du niveau d'eau ;
- faucardage des hélophytes s'ils sont trop envahissants ;
- surveillance des espèces pouvant contribuer à faire régresser ou éliminer l'habitat : Molinie, bruyères, autres plantes ligneuses.

## VEGETATIONS FLOTTANTES LIBRES DES PLANS D'EAU EUTROPHES

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.41

Code Natura 2000 : 3150-3

Surface de l'habitat : Habitat ponctuel

**Enjeu  
écologique**



**Degré de  
menace**



**Etat de  
conservation**



**Activités  
concernées**

Pêche  
Canoë  
Barques

### **Structure et répartition**

L'habitat se développe surtout dans les mares et petits étangs mais également dans les bras morts de rivières, canaux ou fossés de drainage à faible courant. Il n'est présent que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. Une mare forestière colonisée par les Lentilles d'eau (*Lemna minor*) a été observée lors des prospections de 2011.

### **Espèces indicatrices**

La végétation est typiquement dominée par les macrophytes libres flottants à la surface de l'eau (*Lemna sp.*, *Azolla sp.*, *Wolffia arrhiza*, *Hydrocharis morsus-ranae*). Les eaux sont plutôt mésotrophes à eutrophes.

### **Etat de conservation et dynamique d'évolution**

Les prospections de 2011 n'ont permis d'observer que des voiles monospécifiques de Lentilles d'eau (*Lemna minor*) en tant que végétation libre flottante. La typicité de l'habitat est donc faible et l'état de conservation moyen.

### **Gestion optimale**

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- lutter contre la prolifération des Lentilles d'eau (récolte, contrôle par les canards) ;
- gérer la prolifération des espèces allochtones pouvant porter atteinte à l'habitat.
- limitation de l'eutrophisation ;
- éviter une fermeture trop importante du milieu.



## VEGETATIONS AQUATIQUES DES RIVIERES, CANAUX ET FOSSES EUTROPHES DES MARAIS NATURELS

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.41 × 22.421

Code Natura 2000 : 3150-4

Surface de l'habitat : Habitat ponctuel

<p><b>Enjeu écologique</b> ✱✱</p> <p><b>Degré de menace</b> ☹☹</p> <p><b>Etat de conservation</b> 😊</p>		<p><b>Activités concernées</b></p> <p>Pêche Canoë Barques</p>
---	---	---

### Structure et répartition

L'habitat se développe dans des milieux d'eau stagnante eutrophe tels que les canaux, les rivières lentes, les bras morts de rivières ou les fossés des marais eutrophes. Il est potentiellement présent dans toute la France au niveau des marais de plaine, de l'aval des cours d'eau ou des bras morts des grands fleuves.

Au sein de l'aire d'étude, cet habitat est présent sur la Seugne en aval de Jonzac. En effet, dans cette partie de la rivière, le cours d'eau se divise en de nombreux bras plus ou moins anthropisés permettant le drainage d'une ancienne zone marécageuse. Ces bras sont caractérisés par un faible courant.

### Espèces indicatrices

La végétation présente un fort recouvrement et est typiquement dominée par les Potamots à feuilles larges, les Myriophylles et macrophytes flottants.

Trois strates ont été observées : une strate au dessus de l'eau (*Sagittaria sagittifolia*, ...), une strate flottante (*Lemna minor*, ...) et une strate submergée (*Potamogeton perfoliatus*, ...). Notons que le Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*) qui fait partie des espèces indicatrices de l'habitat est une espèce déterminante ZNIEFF dans les départements de la Charente et de la Charente Maritime.

### Etat de conservation et dynamique d'évolution

Cet habitat est en nette progression artificielle dans les zones de cultures intensives au détriment des habitats mésotrophes. Les menaces qui pèsent sur lui sont :

- la réduction de la diversité puis la disparition de l'habitat par hyper-eutrophisation ;
- la perte de biodiversité dans le cas de la prolifération d'espèces animales allochtones (ragondins, rat musqués, écrevisses exotiques) ;

- un envahissement par les macrophytes invasifs, risque accru en cas d'entretien mécanique ;
- le comblement naturel ou anthropique ;
- l'entretien avec des herbicides.

Les herbiers observés présentent une bonne diversité spécifique en particulier concernant les espèces typiques de l'habitat. La coexistence de trois strates a été observée. L'état de conservation de l'habitat est donc considéré comme bon.

### **Gestion optimale**

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- maintien ou restauration des écoulements
- maintien des embâcles plutôt que leur élimination systématique
- gérer la prolifération des macrophytes par faucardage ;
- prévoir des actions de rajeunissement pour les zones envasées ; la reconnexion des bras morts ou des canaux peut éventuellement être envisagée en cas d'hyper-eutrophisation.

**VEGETATIONS IMMERGEES DES RIVIERES  
VEGETATION IMMERGEES DES RIVIERES OLIGO-  
MESOTROPES A MESOTROPES, ACIDES A NEUTRES  
VEGETATIONS IMMERGEES DES RUISSEAUX ET PETITES  
RIVIERES EUTROPES NEUTRE A BASIQUE**

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »  
Code CORINE Biotopes : 24.4 / 24.43 / 24.44  
Code Natura 2000 : 3260 / 3260-3 / 3260-6  
Surface de l'habitat : Habitat ponctuel

<p><b>Enjeu écologique</b> ☼☼</p> <p><b>Degré de menace</b> ☼☼</p> <p><b>Etat de conservation</b> 😊</p>		<p><b>Activités concernées</b></p> <p>Pêche Canoë Barques</p>
---	---	---

**Structure et répartition**

Cet habitat est présent sur la plupart des cours d'eau de l'aire d'étude. Deux habitats élémentaires ont été identifiés :

- L'habitat élémentaire « Végétation immergée des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres » est présent dans le cours d'eau de la Seugne entre Pons et Jonzac. L'habitat observé est méso-eutrophe, caractérisé par la présence de la Callitriche à angles obtus (*Callitriche obtusangula*), du Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*), de l'Elodée du Canada (*Elodea canadensis*) et du Rubanier (*Sparganium sp.*).
- L'habitat élémentaire « Végétation immergée des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basique » est présent au sein de la plupart des petits ruisseaux affluents de la Seugne (hors zones d'assecs). L'association de trois strates ayant un fort recouvrement a été observée : Une strate émergée correspondant à des peuplements denses d'Ache nodiflore (*Helosciadium nodiflorum*), Cresson de Fontaine (*Nasturtium officinale*), Véronique cresson de cheval (*Veronica beccabunga*) ; une strate de macrophytes flottants représentée essentiellement par des Lentilles d'eau (*Lemna minor*) et une strate submergée à Callitriche à angles obtus (*Callitriche obtusangula*) et quelquefois Elodée du Canada (*Elodea canadensis*).

**Espèces indicatrices**

L'habitat correspond à toutes les communautés fluviatiles d'eau plus ou moins courante, avec ou sans Renoncules, ainsi que les groupements de Bryophytes aquatiques. Il



est donc habituellement dominé par des Renoncules, des Potamots, des Callitriches, diverses hydrophytes submergées ainsi que par des communautés de Bryophytes.

### **Etat de conservation et dynamique d'évolution**

Cet habitat est sensible à la qualité de l'eau, à une sédimentation trop importante, à l'embroussaillage, à une réduction des débits, et à l'eutrophisation. Sa conservation passe donc par une gestion globale de la qualité de l'eau, des débits d'écoulement, et de l'entretien de la ripisylve au sein du bassin versant. Sur les secteurs observés, l'habitat semble en bon état de conservation.

### **Gestion optimale**

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- gestion globale de l'eau sur le bassin versant ;
- maintien de l'alternance naturelle des faciès d'écoulement ;
- maintien d'un certain débit, en évitant les assecs ;
- entretien doux des cours d'eau : maintien d'un éclaircissement minimal, gestion des embâcles trop envahissants

## LANDES ATLANTIQUES A ERICA ET ULEX

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 31.23

Code Natura 2000 : 4030

Surface de l'habitat : 3 ha

### Enjeu écologique



### Degré de menace



### Etat de conservation



### Activités concernées

Sylviculture  
Chasse  
Randonnées

### Structure et répartition

Les landes sont caractérisées par une formation végétale basse avec la présence d'espèces ligneuses de taille inférieure à 2 m. Elles se développent sur des sols acides et pauvres en nutriments mais légèrement humides. Elles colonisent des surfaces restreintes et sont parfois étroitement imbriquées avec des boisements de résineux.

### Espèces indicatrices

Cet habitat est dominé par la Bruyère arborescente (*Erica arborea* L.), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum* L.) et la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) auxquelles sont associés le Saule cendré (*Salix cinerea* L.), le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica* Willd.), l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus* L.), l'Ajonc nain (*Ulex minor* Roth.) et la Bruyère cendrée (*Erica cinerea* L.).

### Etat de conservation et dynamique d'évolution

Les landes se développent par fermeture des pelouses avec une colonisation d'espèces ligneuses. La fermeture de cet habitat aboutit à la mise en place d'un fourré puis d'une forêt. Un pâturage extensif ou une fauche tous les 10 ans permettent le maintien de celles-ci. Au sein de la zone d'étude, cette espèce reste prédominante avec les Bruyères et la Molinie bleue.

### Gestion optimale

La Fougère Aigle peut coloniser la lande au détriment des autres espèces, une gestion de celle-ci est alors nécessaire. Le pâturage extensif, la fauche, ou des actions plus spécifiques du type « brise-fougère » permettent le maintien de la lande dans un bon état de conservation.

## COMMUNAUTES A REINE DES PRES ET COMMUNAUTES ASSOCIEES

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 37.1

Code Natura 2000 : 6430-1

Surface de l'habitat : 62 ha



<p><b>Enjeu écologique</b> ✿✿</p> <p><b>Degré de menace</b> ●✿</p> <p><b>Etat de conservation</b> 😊</p>		<p><b>Activités concernées</b></p> <p>Chasse</p>
---	--	--

### Structure et répartition

Il s'agit d'un habitat de prairies naturelles à hautes herbes, observé de manière sporadique et ne constituant pas le type de mégaphorbiaie dominant sur la zone d'étude. Il forme des cordons en bordure des cours d'eau, des lisières et des clairières de forêts humides. Cet habitat est généralement rencontré sur des sols bien pourvus en matière organique mais relativement pauvres en azote, dans des zones soumises aux crues périodiques du cours d'eau.

### Espèces indicatrices

Ces formations végétales sont principalement composées par la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria* L.), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum* L.), l'Epilobe hérissé (*Epilobium hirsutum* L.), l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris* L.), l'Epilobe à quatre angles (*Epilobium tetragonum* L.), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica* L.), la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens* Ehrh.) auxquels est associé l'Iris des marais (*Iris pseudacorus* L.) dans les zones plus humides.

### Etat de conservation et dynamique d'évolution

Les mégaphorbiaies se développent à la suite de l'exploitation des forêts alluviales ou de l'abandon des activités pastorales dans les prairies humides. Ce sont donc des formations de transition. Par dynamique naturelle, elles peuvent être colonisées par des espèces ligneuses pour laisser place à des friches arbustives puis à des boisements alluviaux (saulaies, aulnaies-frênaies-ormaises,...). Elles peuvent se développer en sous-étage des peupleraies.

Cet habitat est menacé par la mise en culture des prairies ou par l'utilisation des prairies naturelles en prairies pâturées ou fauchées. Il est également menacé par toutes actions sur le cours d'eau entraînant un abaissement de la nappe ou une diminution des crues. Au sein de la zone d'étude on le rencontre dans des endroits où les activités anthropiques sont faibles voire absentes ; l'habitat est dans un bon état de conservation.

### **Gestion optimale**

La préservation d'une eau superficielle peu chargée en nutriments, et l'absence de perturbations hydrauliques lui sont favorables. Une fauche périodique permet de maintenir le milieu à l'état herbacé.

## PRAIRIES A MOLINIE ET COMMUNAUTES ASSOCIEES

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »  
Code CORINE Biotopes : 37.311  
Code Natura 2000 : 6410  
Surface de l'habitat : 0,6 ha



<b>Enjeu écologique</b> ✿		<b>Activités concernées</b>
<b>Degré de menace</b> ☛		Chasse
<b>Etat de conservation</b> ☹		

### Structure et répartition

Ces prairies se développent sur des sols à humidité variable et pauvres en nutriments (azote et phosphore). La Molinie bleue (*Molinia caerulea* L.) occupe une place particulière en raison de ses fortes sociabilité et capacité d'adaptation. Ces prairies colonisent une surface restreinte au niveau du fond de vallon. Au sein de la vallée de la Seugne, cet habitat est rencontré en amont des cours d'eau, dans la commune de Baignes-Ste-Radegonde.

### Espèces indicatrices

Cet habitat est dominé par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) à laquelle s'associent le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus* L.), le Gaillet des marais (*Galium palustre* L.), la Ronce commune (*Rubus fruticosus* L.), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus* L.) et la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum* L.).

### Etat de conservation et dynamique d'évolution

Ces prairies correspondent à la dégénérescence de tourbières drainées ou sont issues d'un régime de fauchage tardif extensif. Au sein de la zone d'étude, une variante à Bruyère à balais (*Erica scoparia* L.) et Choin noircissant (*Schoenus nigricans* L.) est présente. Cet habitat dépend étroitement des conditions hydriques du sol et des modes d'exploitation (fauche, pâturage). L'engorgement en eau permet en effet le maintien des espèces hygrophiles caractéristiques de cet habitat. Néanmoins, il subit une dynamique progressive de colonisation par les ligneux et est actuellement menacé de fermeture par le développement de la saulaie.

### Gestion optimale

Maîtrise de la colonisation par les arbres et arbustes.



## MEGAPHORBIAIES EUTROPHES

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 37.71

Code Natura 2000 : 6430-4

Surface de l'habitat : 66 ha



### Enjeu écologique



### Degré de menace



### Etat de conservation



### Activités concernées

Chasse

### Structure et répartition

Cet habitat est davantage représenté sur l'ensemble du bassin versant de la Seugne et de ses affluents que les mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes. Il occupe les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites, sur des sols enrichis en azote et matières organiques.

### Espèces indicatrices

Ces formations végétales sont principalement composées par le Liseron des haies (*Calystegia sepium* L.), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), l'Epilobe hérissée (*Epilobium hirsutum*) associées à l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*) et la Ronce commune (*Rubus fruticosus* L.).

### Etat de conservation et dynamique d'évolution

Ces mégaphorbiaies constituent un stade transitoire entrant dans la dynamique des boisements. Elles peuvent se régénérer à la suite de coupes forestières ou de manière plus naturelle sur des zones remaniées par les crues.

Du fait de l'eutrophisation constante des cours d'eau, cet habitat est sans doute en expansion, celle-ci se faisant au détriment des mégaphorbiaies mésotrophes. Il peut aussi se maintenir en sous-bois des peupleraies.

### Gestion optimale

La gestion favorable à cet habitat consiste à veiller au maintien de la dynamique naturelle des cours d'eau (pas de drainage, pas de rectification / recalibrage de cours d'eau, maintien de berges naturelles, ...). En outre, il est possible de mettre en place un entretien par fauche, permettant le maintien de l'ouverture du milieu.

## FORET DE FRENES ET D'AULNES DES GRANDS FLEUVES MEDIO-EUROPEENS

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »  
Code CORINE Biotopes : 44.3  
Code Natura 2000 : 91E0  
Surface de l'habitat : 687 ha



### Enjeu écologique



### Degré de menace



### Etat de conservation



### Activités concernées

Exploitation  
sylvicole  
Entretien  
des berges  
Chasse  
Randonnée

### Structure et répartition

Cet habitat occupe le lit majeur des cours d'eau. Il est localisé sur l'ensemble du réseau hydrographique de la Seugne et de ses affluents. Les peuplements observés sont de faibles étendues constituant, le long des cours d'eau, des formations étroites et linéaires installées sur les berges. Ces formations peuvent s'étendre lorsque la largeur du lit majeur s'accroît.

### Espèces indicatrices

Sur le territoire étudié, l'habitat est dominé par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior* L.) auquel est associé l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa* L.). La strate arbustive est, par endroit où le boisement est le plus étendu, fortement diversifiée avec la présence d'Erable champêtre (*Acer campestre* L.), d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus* L.), du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea* L.) et du Sureau noir (*Sambucus nigra* L.).

La strate herbacée varie en fonction de la structure de l'habitat. Elle peut être dense au niveau des boisements les plus étendus et absente lorsque l'aulnaie-frênaie est limitée à une fine bande ripicole. Elle est composée de la Ficaire fausse-renoncule (*Ranunculus ficaria* L.), de la Grande prêle (*Equisetum telmateia* Ehrh.), du Gaillet gratteron (*Galium aparine* L.), de l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*), de l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), de l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), de la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*) et de l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*).

### Etat de conservation et dynamique d'évolution

Cet habitat est lié à une humidité élevée du sol. Il a tendance à régresser du fait de la déforestation des vallées par le passé, de leur remplacement par des peupliers, et par les travaux hydrauliques sur les cours d'eau.

### **Gestion optimale**

La conservation de cet habitat passe par la protection du fonctionnement des cours d'eau, notamment les cycles de crues. Certaines précautions sont à prendre dans le cas d'interventions dans ou à proximité de ce type de boisement :

- Pas de transformation de ces boisements : pas de plantations de peupliers qui déstabilisent les berges ;
- Pas de drainage des terres ;
- Eviter l'utilisation d'engins lourds, en particulier lorsque les sols sont gorgés d'eau ;
- Privilégier la régénération naturelle de cet habitat en favorisant l'Aulne (*Alnus glutinosa*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*), si besoin, enrichissement par plantations d'aulnes et de frênes ;
- Lorsque des restaurations ou des replantations de ripisylve sont envisagées, utiliser les essences locales caractéristiques des boisements alluviaux telles que le frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Aulne (*Alnus glutinosa*) et proscrire la plantation d'essences comme l'Erable négundo (*Acer negundo*), les peupliers (*Populus sp.*) et les platanes (*Platanus acerifolia*).
- Conserver certains arbres vieux ou morts pour leur intérêt pour la faune.



## FORET MIXTE DE CHENES, D'ORMES ET DE FRENES DES GRANDS FLEUVES

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 44.4

Code Natura 2000 : 91F0

Surface de l'habitat : 30 ha



### Enjeu écologique



### Degrés de menace



### Etat de conservation



### Activités concernées

Exploitation sylvicole  
Entretien des berges  
Chasse  
Randonnée

### Structure et répartition

La frênaie-ormaie est présente dans certaines zones basses soumises à des crues dues à la remontée de la nappe alluviale. On ne la rencontre que ponctuellement sur les ruisseaux de la Soute, du Nobla, de Pimperade, ainsi qu'en amont de la Seugne.

### Espèces indicatrices

La végétation est dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) auquel s'ajoutent l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). La strate arbustive très diversifiée, est composée par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Troène commun (*Ligustrum vulgare*) et le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*). La strate herbacée est aussi riche et couvrante ; on y retrouve également des espèces de la mégaphorbiaie au niveau des stations les plus humides.

### Etat de conservation et dynamique d'évolution

Cet habitat a une tendance à régresser du fait de la forte déforestation des vallées réalisées par le passé, de la substitution par des plantations de peupliers, de la rectification et du curage des cours d'eau. Ainsi, la gestion hydraulique, l'entretien trop sévère de la ripisylve, l'occupation du sol adjacente, l'extension des cultures et les maladies affectant les Ormes (graphiose), sont les principales menaces qui pèsent sur cet habitat. Au sein de la vallée de la Seugne, dans les secteurs où il est présent, l'habitat est en bon état de conservation, avec une diversité floristique relativement élevée et une bonne typicité. On observe cependant la faible abondance de l'Orme champêtre, voire son absence à l'âge adulte, du fait de son atteinte par la graphiose.

### **Gestion optimale**

La conservation de cet habitat passe par la protection de l'hydrosystème, notamment les cycles de crues, ainsi que par une gestion conservatoire basée sur la non intervention. En outre, certaines précautions sont à prendre dans le cas d'interventions dans ou à proximité de ce type de boisement :

- Pas de transformation de ces boisements : pas de plantations de peupliers qui déstabilisent les berges ;
- Pas de drainage des terres ;
- Eviter l'utilisation d'engins lourds, en particulier lorsque les sols sont gorgés d'eau ;
- Privilégier la régénération naturelle de cet habitat en favorisant le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), l'Orme (*Ulmus minor*),
- Lorsque des restaurations ou des replantations de ripisylve sont envisagées, utiliser les essences locales caractéristiques des boisements alluviaux telles que le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Orme (*Ulmus minor*) et proscrire la plantation d'essences comme l'Erable négundo (*Acer negundo*), les peupliers (*Populus sp.*) et le Platane (*Platanus acerifolia*).
- Conserver certains arbres vieux ou morts pour leur intérêt vis-à-vis de la faune.

## RIGOLES A MYRTE DES MARAIS

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 51.142

Code Natura 2000 : 7110

Surface de l'habitat : habitat ponctuel



### Enjeu écologique



### Degré de menace



### Etat de conservation



### Activités concernées

Chasse

### Structure et répartition

Il s'agit d'une variante de la tourbière haute active. Les tourbières hautes actives sont présentes en France sur une grande partie du territoire, mais avec de fortes concentrations dans les régions de moyenne montagne ou à l'étage intermédiaire (montagnard). L'habitat n'est présent que de manière très ponctuelle au sein de l'aire d'étude : tête du bassin versant du Tâtre (commune de Touvérac), et du Tarnac (commune de Soubran).

### Espèces indicatrices

L'habitat est caractérisé par la forte présence du Myrte des marais, ou Piment royal (*Myrica gale*), arbuste odorant, protégé au niveau régional.

### Etat de conservation et dynamique d'évolution

Sur le site Natura 2000, cet habitat semble présenter un bon état de conservation dans la zone d'étude. De plus le Piment royal est une espèce pionnière capable de coloniser rapidement les milieux qui lui sont favorables.

**Tableau de synthèse des habitats ayant justifié la désignation du site :**

<b>Nom de l'habitat</b>	<b>Code N2000 de l'habitat</b>	<b>Surface couverte par l'habitat</b>	<b>% de l'aire d'étude</b>	<b>Exigences écologiques</b>	<b>Etat de conservation</b>	<b>Valeur patrimoniale</b>	<b>Principes de gestion</b>
<b>Gazons amphibies annuels septentrionaux</b>	3130-5	Habitat ponctuels		Habitat héliophile à courte submersion, en général hivernale	Moyen	Elevée	Maintien de la submersion temporaire et du profil des berges Absence de fertilisation Surveillance des ligneux
<b>Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes</b>	3150-1	Habitat ponctuels		Eaux stagnantes et enrichies	Moyen	Moyenne	Protection des berges, zonages des activités, traitement des rejets polluants Faucardage des hélrophytes Surveillance des ligneux
<b>Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophes</b>	3150-3	Habitat ponctuels		Eaux stagnantes et enrichies	Moyen	Moyenne	Lutte contre la prolifération des lentilles d'eau et des espèces allochtones Limitation de l'eutrophisation Surveillance des ligneux
<b>Végétations aquatiques des rivières, canaux, et fossés eutrophes des</b>	3150-4	Habitat ponctuels		Eaux stagnantes et enrichies	Bon	Très forte	Maintien des écoulements Gestion des macrophytes Reconnexion des

Nom de l'habitat	Code N2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat	% de l'aire d'étude	Exigences écologiques	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
marais naturels							annexes hydrauliques
Végétations immergées des rivières Végétations immergées des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	3260 3260-3 3260-6	Habitat ponctuel		Eau plus ou moins courante peu eutrophisée, ripisylve entretenue	Bon	Forte	Eviter le recalibrage, le curage, l'assèchement des cours d'eau Veiller à la qualité de l'eau
Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	4030	3 ha	0,03 %	Sols acides, pauvres en nutriments, légèrement humides	Bon	Forte	Fauche périodique ou pâturage extensif Elimination de la Fougère aigle si trop envahissante
Communautés à Reine des prés et communautés associées	6430-1	62 ha	0,71 %	Sols bien pourvus en matière organique mais pauvres en azote, soumises à crues périodiques	Bon	Fort	Préservation d'une eau peu chargée en nutriments, Pas de perturbation hydraulique, Fauche périodique
Prairies humides à Molinie	6410	0,6 ha	0,007 %	Sols paratourbeux pauvres en nutriments, à humidité variable	Moyen	Forte	Maintien de l'humidité du sol Entretien par fauche et pâturage

Nom de l'habitat	Code N2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat	% de l'aire d'étude	Exigences écologiques	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Mégaphorbiaies eutrophes	6430-4	66 ha	0,75 %	Sols riches en matières organiques et en azote, soumis à des crues périodiques	Bon	Forte	Pas de perturbation hydraulique, Fauche périodique
Forêt d'aulnes et frênes des fleuves médio-européens*	91E0	687,8 ha	7,84 %	Sols humides inondés périodiquement	Bon	Très forte	Maintien d'un boisement à faible enjeu de production Pas de drainage du sol Régénération naturelle
Forêt mixte de chênes, ormes, et frênes des grands fleuves	91F0	30 ha	0,34 %	Lit majeur des grands fleuves, sols moyennement humides inondés périodiquement	Bon	Forte	Maintien d'un boisement à faible enjeu de production Pas de drainage du sol Régénération naturelle
Rigoles à Myrte des marais	7110	Habitat ponctuel		Tourbière haute active	Bon	Forte	Maintien des conditions hydriques du sol Surveillance des ligneux

\* = habitat prioritaire



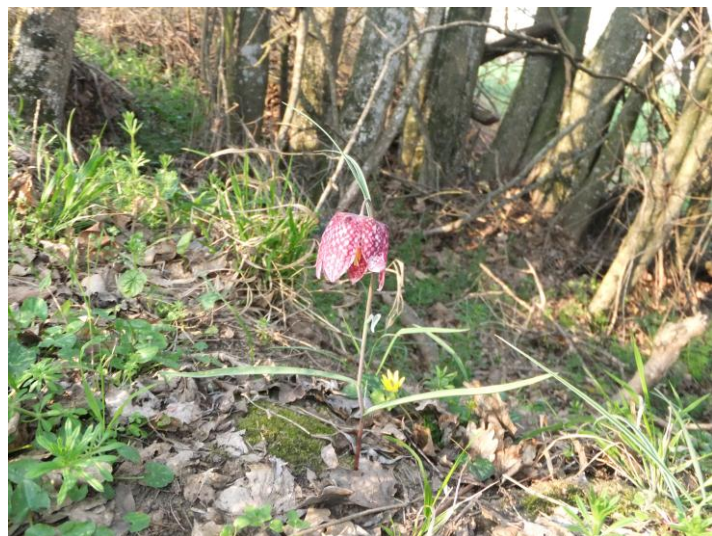
### III.5. LES ESPECES VEGETALES

Aucune espèce végétale inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats n'a été observée au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, plusieurs espèces d'intérêt patrimonial local voire national, ont été relevées.

Le bilan patrimonial de la flore du site de la Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents est présenté dans le tableau suivant :

STATUT	NOMBRE D'ESPECES
Espèces de la directive Habitats	0
Espèces protégées au niveau national	3
Espèces protégées au niveau régional	3
Autres espèces d'intérêt particulier (liste rouge régionale, espèces déterminantes de ZNIEFF)	35
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>

Tableau 9 : Bilan patrimonial de la flore du site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents



Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*)



Orchis élevé (*Dactylorhiza elata*)

### III.6 LES ESPECES ANIMALES

Le bilan patrimonial de la faune du site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents est le suivant :

<b>MAMMIFERES</b>				
<b>Nom français</b>	<b>Nom latin</b>	<b>PN</b>	<b>DH</b>	<b>LRR</b>
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	II, IV	X
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	II, IV	X
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	II, IV	X
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	II, IV	X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	IV	X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	IV	X
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	X	IV	X
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	X	IV	X
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	X	II, IV	X
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	II, IV	X
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X	IV	X
Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	II, IV	X
Vespertilion de Beschtein	<i>Myotis beschteini</i>	X	II, IV	X
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X	IV	X
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	IV	X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	IV	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	X	IV	
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	X	IV	
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	X	II, IV	X
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	II, IV	X
<b>Vison d'Europe</b>	<b><i>Mustela lutreola</i></b>	<b>X</b>	<b>II, IV</b>	<b>X</b>
<b>AMPHIBIENS</b>				
<b>Nom français</b>	<b>Nom latin</b>	<b>PN</b>	<b>DH</b>	<b>LRR</b>
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	IV	
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	X	IV	X
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	IV	
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X	IV	X
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	II, IV	X
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	X	IV	X
<b>REPTILES</b>				
<b>Nom français</b>	<b>Nom latin</b>	<b>PN</b>	<b>DH</b>	<b>LRR</b>
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	X	II, IV	X
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	IV	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	IV	
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	IV	
<b>POISSONS</b>				
Chabot	<i>Cottus gobio</i>		II	
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	X	II	X
<b>INSECTES</b>				
<b>Nom français</b>	<b>Nom latin</b>	<b>PN</b>	<b>DH</b>	<b>LRR</b>
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	II	X
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	II, IV	
Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	X	II, IV	d
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		II	
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	II, IV	X
Rosalie alpine	<i>Rosalia alpina</i>	X	II, IV	X

En gras : espèce prioritaire

**Tableau 10 : Liste des espèces animales d'intérêt communautaire recensées sur le site "Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents"**

DH II = Annexe II de la Directive Habitats  
 DHIV = Annexe IV de la Directive Habitats  
 LRR = Liste Rouge Régionale



Le bilan patrimonial de la faune d'intérêt communautaire du site de la Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents est ainsi :

STATUT	NOMBRE D'ESPECES
Espèces d'annexe II de la Directive Habitats	20
Espèces d'annexe IV de la Directive Habitats	36

**Tableau 11 : Bilan patrimonial de la faune du site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents**



Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)



Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)



Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*)



Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Source : Atelier BKM

**Tableau de synthèse des espèces ayant justifié la désignation du site :**

Nom de l'espèce	Code N2000 de l'espèce	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
<b>Vison d'Europe*</b>	1356	Totalité du réseau hydrographique du bassin versant et lit majeur attenant	Très forte	Médiocre	Majeure	Maintenir et/ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides et garantir leur connectivité Garantir la ressource et la qualité de l'eau Adapter les ouvrages de franchissement routier Privilégier le piégeage sélectif lors de la lutte contre le Ragondin
<b>Loutre d'Europe</b>	1355	Totalité du réseau hydrographique du bassin versant	Très forte	Moyen	Majeure	Maintenir et/ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides et garantir leur connectivité Garantir la ressource et la qualité de l'eau Adapter les ouvrages de franchissement routier Privilégier le piégeage sélectif lors de la lutte contre le Ragondin
<b>Barbastelle</b>	1308	Réseau hydrographique (corridor de déplacement) et totalité des habitats naturels du lit majeur pour (importance des haies et lisières) Présence de sites d'hivernage et mise bas à proximité	Forte	?	Forte	Contrôler l'emploi de vermifuges pour le bétail, garantissant leur non toxicité pour l'entomofaune, ressource alimentaire essentielle des chiroptères Maintenir/restaurer les corridors écologiques : haies,
<b>Grand Murin</b>	1324		Forte	?	Forte	
<b>Grand Rhinolophe</b>	1304		Forte	?	Forte	
<b>Minioptère de Schreibers</b>	1310		Forte	?	Forte	
<b>Murin à</b>	1321		Forte	?	Forte	

Nom de l'espèce	Code N2000 de l'espèce	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
oreilles échanquées						ripisylves Favoriser la présence d'arbres de haut jet sénescents Maintenir/restaurer l'entretien des arbres têtards
Murin de Beschtein	1323		Forte	?	Forte	
Petit rhinolophe	1303		Forte	?	Forte	
Rhinolophe euryale	1305		Forte	?	Forte	
Cistude d'Europe	1220	Rivières à courant lent, fossés, plans d'eau avec zones à sol meuble à proximité (ponte)	Moyenne	Moyen	Majeure	Conserver les mosaïques d'habitat (plans d'eau, roselières, fossés, bois alluviaux....) Eviter le retrait systématique des branches et troncs d'arbres (support d'insolation) Surveiller les tortues exogènes
Sonneur à ventre jaune	1193	Mares forestières	Faible	Médiocre	Faible	Préserver/restaurer des mares forestières interconnectées Eviter le comblement des ornières et autres petits points d'eau dans les zones de présence avérée
Chabot	1163	Rivières aux eaux claires, bien oxygénées, à végétation diversifiée	Forte	?	Forte	Rétablissement des continuités écologiques, Conservation des herbiers Restauration de la qualité des eaux Limitation des étiages
Lamproie de Planer	1096		Forte	?	Forte	
Agriion de Mercure	1044	Réseau hydrographique ensoleillé avec végétation diversifiée sur les berges	Moyen	Moyen	Forte	Garantir la ressource et la qualité de l'eau Maintien de la végétation rivulaire herbacée Limiter les curages et

Nom de l'espèce	Code N2000 de l'espèce	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
						aménagements de berges
<b>Cuivré des marais</b>	1080	Prairies humides, marais, mégaphorbiaies où sont présentes les plantes hôtes de la chenille ( <i>Rumex</i> )	Moyen	Moyen	Forte	Maintien de prairies humides gérées extensivement Proscrire l'élimination des <i>Rumex</i> par herbicide sélectif
<b>Fadet des laïches</b>	1071	Prairies et landes humides à Molinie et Choin noircissant	Faible	Moyen	Faible	Pâturage ou fauche des parcelles Maintien de leur caractère humide
<b>Rosalie des Alpes*</b>	1087	Arbres sénescents ou morts, ou fraîchement coupés	Moyenne	Moyen	Forte	Maintien des forêts alluviales et des haies avec arbres sénescents
<b>Lucane cerf-volant</b>	1083	Boisements et haies avec vieux arbres	Moyenne	Moyen	Moyenne	Maintien des forêts alluviales et des haies avec arbres sénescents

### III.7 LE VISON D'EUROPE

Le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » fait partie des principaux sites français abritant le Vison d'Europe. Ce site est ainsi concerné par le deuxième plan national de restauration du Vison d'Europe assuré par la Mission Vison d'Europe pour la période 2007-2011. Celui - ci est en cours d'évaluation avant l'éventuelle élaboration d'un troisième plan national de restauration en faveur du Vison d'Europe.

Une étude spécifique sur ce petit mammifère aquatique a donc été menée dans le cadre de cette étude, afin de s'assurer de la meilleure prise en compte possible de la problématique « Vison d'Europe » dans le Document d'Objectifs Natura 2000.

Conformément au deuxième plan national de restauration (Action 11 de l'objectif opérationnel B1), l'élaboration de cette partie s'appuie sur le « *Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les documents d'objectifs Natura 2000* » (COLLECTIF, 2004).

L'objectif est d'une part, de localiser les secteurs particulièrement favorables au Vison d'Europe en fonction des habitats présents et de leur état de conservation, et d'autre part, d'identifier les facteurs susceptibles d'avoir un effet défavorable sur cette espèce.



Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

#### III.7.1 La population de Vison d'Europe

Les données issues du premier plan de restauration (2003), complétées par des observations ponctuelles font état de nombreuses observations, notamment ces trois dernières années, en nord Gironde, Charente-Maritime et Charente. Plusieurs captures ont d'ailleurs été réalisées dans les environs de Pons. L'espèce est donc bien présente au sein de la vallée de la Seugne.

Néanmoins, la comparaison des données recueillies au cours des différentes années sur le territoire national, fait apparaître une évolution plutôt critique de l'aire de présence de l'espèce. En effet, la régression se poursuit dans la partie sud-ouest de son aire de répartition et il apparaît une fragmentation de la population au cœur même de son aire.

#### III.7.2 Les zones d'activité du Vison d'Europe

On distingue :

- **La zone potentielle d'activité** : il s'agit de l'ensemble de la zone susceptible d'être fréquentée par l'animal ; elle comprend la totalité des marais et des lits majeurs des cours d'eau du bassin de la Seugne, quelques soit leur importance et l'occupation du sol. En effet, même un petit fossé au milieu de cultures peut constituer le seul habitat favorable à l'espèce au cours de ses déplacements.
- **Les habitats préférentiels** : il s'agit des espaces présentant des potentialités particulièrement fortes pour le Vison au cours des différentes étapes de son cycle biologique (repos, mise bas, chasse,...). Au sein du site Natura 2000, il s'agit de l'ensemble des milieux humides répartis en mosaïque : cours d'eau et plans d'eau, formations herbacées denses (roselières, mégaphorbiaies, cariçaies), prairies humides, boisements humides, ...

### III.7.3 Les facteurs défavorables à l'espèce

Les facteurs susceptibles d'avoir une influence défavorable sur l'espèce ont été identifiés :

- **La dégradation de la qualité des eaux** entraîne intoxications, directes ou indirectes (accumulation de polluants par ingestion de proies contaminées), réduction de la ressource alimentaire, réduction de la capacité de reproduction, baisse de la résistance aux maladies. Les polluants en cause sont en premier lieu les biocides rémanents (métaux lourds, PCB, pesticides).
- **La lutte contre les espèces classées nuisibles** (ragondins, rats musqués essentiellement) peut être à l'origine d'intoxications indirectes par usage d'appâts empoisonnés (lutte chimique) ou de mortalité directe liée à l'usage de pièges non adaptés. Sur le site, les pièges tuants sont interdits, seuls des pièges-cages équipés de trous pour la fuite du vison (trappe ouverte de début mars à fin août) sont utilisés. La lutte chimique quant à elle, n'est plus autorisée. Le risque vis-à-vis du Vison d'Europe est donc aujourd'hui limité grâce à ces mesures.
- **La mortalité par collision avec des véhicules** constitue une des causes majeures de mortalité de l'espèce, qui résulte de la présence de ponts inadaptés au cheminement du vison.  
Les ponts du bassin versant de la Seugne ont fait l'objet d'un recensement et d'une analyse de leur degré de dangerosité incluant plusieurs critères : largeur du lit majeur, proportion d'habitats favorables, densité du trafic automobile, configuration, dimensions de l'ouvrage, présence de possibilité de cheminement, présence de protections.  
Sur 138 ouvrages étudiés, 2 présente un risque maximal pour l'espèce, 4 un risque élevé et 9 un risque fort. Dans l'ensemble, les facteurs dégradant les plus fréquents au niveau des ponts sont l'absence de cheminement possible sous les ouvrages et l'absence de protection le long de la chaussée.
- **La concurrence avec le Vison d'Amérique** constitue une menace. Le Vison d'Amérique n'est pour le moment pas observé en Charente-Maritime mais il est présent dans l'Est de la Charente.

***CARTE DIAGNOSTIC VISON D'EUROPE - HABITATS PREFERENTIELS  
ET ZONES ACCIDENTOGENES (CF. ATLAS CARTOGRAPHIQUE)***